

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

Présent-e-s

Bureau :	GIRARDET	Myriam	MCG	Présidente
	FABRE	Michel	PS	1 ^{er} vice-président
	TREMBLET	Laurent	PDC	2 ^e vice-président
	CORNUZ	Eric	Ve	1 ^{er} secrétaire
	[arr. 18h52]			
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	2 ^e secrétaire
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BROCARD	Eric	PS	
	DELUERMOZ	Cosima	PDC	
	DUMALLE	Marcel	Ve	
	FALVO	Francesco	DC	
	FRAUCHIGER	Roger	MCG	
	GERSON	Moïse	PLR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HAYES	Sasá	UDC	
	HUBERT	Emile	UDC	
	JIMENAY	Arthur	PDC	
	KUNZ-FELIX	Marielle	PLR [arr. 19h04]	
	LUSTENBERGER	Cédric	MCG	
	LÜTHI	Badia	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	ORTELLI	Aldo	PS	
	OSMANI	Xhevrie	PS	
	PACHOUD	Stéphane	MCG	
	SAPIN	Françoise	MCG [arr. 18h54]	
	SERRANO	Philippe	PLR [arr. 18h54]	
	SQUILLACI	Nicola	PDC [arr. 18h54]	
	TIGUEMOUNINE	Sabine	Ve	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	

Excusés :	BOCCARD	Yolande	PDC
	GAETANINO	Marco	MCG

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
DEVAUD	Jean-Marc	PDC	Conseiller administratif
TSCHUDI	Pierre-Alain	Ve	Conseiller administratif

MCG *Mouvement des citoyens genevois*
 PDC *Parti démocrate-chrétien*
 PLR *Parti libéral-radical*

PS *Parti socialiste*
 UDC *Union démocratique du centre*
 Ve *Les Verts de Meyrin-Cointrin*

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Nomination d'un représentant de l'UDC au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin en remplacement d'André Reiss, démissionnaire.
6. Nomination des représentants du Conseil municipal (deux de droite et deux de gauche) pour le concours du Mandat d'étude parallèle concernant le centre de loisirs Maison Vaudagne conformément au vote de la délibération n° 2016-25a du 13 décembre 2016.
7. Délibération n° 2017-16 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 1'101'000.-** destiné à remplacer la façade verre-métal du bâtiment patinoire faisant l'objet d'actes de vandalisme répétés.
8. Délibération n° 2017-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de **CHF 170'000.-** destiné à l'étude d'une buvette intérieure dans l'enceinte patinoire des Vergers.
9. Délibération n° 2017-11a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016. **Rapport de la commission des finances** (M. Grognoz, LR).
10. Délibération n° 2017-12a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016. **Rapport de la commission des finances** (M. Grognoz, LR).
11. Délibération n° 2017-13a relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). **Rapport de la commission des finances** (M. Grognoz, LR).
12. Délibération n° 2017-08a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 823'000.-** en vue de la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin. **Rapport de la commission de sécurité** (M. Amato, Ve).
13. Résolution n° 2017-01a présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Marielle Kunz-Félix, au nom du Parti libéral-radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne.

Rapport de la commission affaires sociales et jeunesse & environnement et agenda 21 conjointe (M. Halimi, S).

14. Résolution n° 2017-02a relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030. **Rapport de la commission urbanisme et mobilité** (Mme Luthi, S).
15. Pétition n° 2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence des pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets. **Rapport de la commission d'environnement et agenda 21** (M. Grognuz, LR).
16. Annonces de projets.
17. Propositions individuelles.
18. Questions.
19. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2017-2018.

* * *

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2017.

Mme Girardet met aux voix l'approbation du procès-verbal, qui est accepté par 23 oui, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

a) Lettre de M. Reiss concernant la démission de la Fondation Nouveau Meyrin.

Mme Girardet fait part de la démission de M. Reiss en raison de son départ de la Commune. Son ou sa remplaçante sera nommé-e au point 5 du présent ordre du jour.

b) Rapport de la commission de liaison qui a eu lieu 21 février et le 24 avril 2017

Mme Girardet procède à la lecture du rapport :

"La commission de liaison (des chefs de groupes politiques du Conseil municipal) s'est réunie à deux reprises, les 21 février et 24 avril pour traiter les points suivants :

1. Charte éthique des élus de la Commune
2. Discussion et débat
3. Divers

Je tiens à remercier M. Solai, notre secrétaire général pour sa présence, ainsi que Mme Hentsch, qui a tenu le PV de séance auquel vous pourrez vous référer pour davantage de détails.

J'ai convoqué cette séance pour débattre de la charte éthique des élus suite à «quelques soucis concernant le comportement de certains conseillers municipaux» observés durant les séances plénières, lors d'une assemblée générale d'une association meyrinoise ou encore sur les réseaux sociaux. Le groupe des Verts m'avait adressé un courrier relatif à ces comportements. Ce courrier exprime un malaise ainsi qu'une inquiétude envers l'attitude publique et les comportements que certains conseillers municipaux adoptent depuis quelques temps.

Pour les Verts, il n'est pas question de revenir sur le détail des faits passés, mais de se tourner vers l'avenir et se pencher sur la réactualisation du Code de bonne conduite du Conseil municipal qui date de 2009. Il est constaté que ce code définit très bien l'attitude requise en séance plénière, mais ne dit rien sur le comportement des conseillers municipaux en dehors de ces séances.

Le chef de groupe socialiste nous rappelle son initiative personnelle de l'année dernière qui visait à actualiser le Code de bonne conduite et d'éthique. Il est constaté que ni le Règlement du Conseil municipal, ni la Charte éthique, ni la LAC ne prévoient de sanctions infligées à la suite du comportement répréhensible d'un conseiller municipal sur les réseaux sociaux. Il propose d'ajouter à la fin de la Charte éthique la phrase suivante :

«Que cette Charte éthique s'applique également à toute publication publique sur les réseaux sociaux ou toute action publique en dehors du Conseil municipal. »

Le chef du groupe PLR a pris acte de l'existence de cette charte. Il estime que celle-ci devrait être mieux mise en évidence auprès des nouveaux conseillers municipaux en début de législature. Il estime que ce n'est pas du ressort du Conseil municipal de contrôler ce que disent ses membres en-dehors de son enceinte, même au-delà.

Suite à ces propositions de modification, M. Solai déclare vouloir en référer au Service de surveillance des communes pour connaître les modalités de modification de la Charte ou du Règlement. Une extension du domaine du Code ou du Règlement du Conseil municipal aux réseaux sociaux est également possible, mais souffrirait à son sens d'un manque de moyens efficaces de mise en application et de répression au-delà d'une remise à l'ordre.

Suite à cette remarque, je fais remarquer qu'il est de la compétence du président de faire respecter le Règlement du Conseil municipal durant ses séances plénières ou de commission, mais pas de gérer des comportements en dehors de l'hémicycle.

Chacun est d'avis qu'il est de la responsabilité individuelle d'avoir un comportement digne et respectueux de nos lois et coutumes.

Il est suggéré que les chefs de groupe se retrouvent à la séance suivante après avoir réfléchi avec son groupe sur des propositions à même de respecter à la lettre l'appel de l'art. 1 à «travailler dans un esprit positif, de critique constructive».

Ainsi, la commission de liaison se réunit à nouveau le 24 avril pour finaliser les amendements.

En préambule, M. Solai, secrétaire général, explique qu'il « n'est pas si simple » de modifier le Règlement du Conseil municipal sans devoir passer par le Grand Conseil via un projet de loi du Conseil d'Etat.

Le Service de surveillance des communes a confirmé que les annexes, qui sont considérées comme parties intégrantes du Règlement, doivent être modifiées par voie de délibération. Si des modifications devaient être demandées ce soir, elles devront donc être inscrites dans une délibération à déposer devant le Conseil municipal.

Le commissaire socialiste annonce que son groupe propose l'ajout au Code d'un art. 5 de la manière suivante :

Art. 5 : A toute séance du Conseil municipal et toute forme de commission, à toute publication en mode public et sur les réseaux sociaux, à toute apparition publique d'un élu représentant le Conseil municipal, ou se prétendant comme tel.

Le but de cet article est d'adapter le Code au 21ème siècle, à l'heure où maints conseillers municipaux s'expriment sur les réseaux sociaux, Facebook en particulier. Le souhait du groupe socialiste est que les publications en mode « public » (à opposer au mode « amis ») respectent les dispositions du Code comme si elles étaient formulées devant un media traditionnel.

Le chef de groupe des Verts constate que cet article correspond à l'unique ajout que les chefs de groupe avaient agréé lors de la dernière séance de commission.

Le commissaire PLR exprime son souhait de maintenir le statu quo. Cette position PLR est également soutenue par l'UDC.

Le PDC refuse de « devenir le censeur des autres ». Les articles actuels reflètent assez bien ce que devrait être le comportement d'un élu. Il se dit moyennement convaincu par l'article 4 (être solidaire des décisions prises à la majorité du Conseil municipal). Cet article n'est jamais respecté.

Le groupe MCG estime que la proposition socialiste s'apparente à une commission de censure. Il voit mal qui pourrait « faire la police » sur les réseaux sociaux. Le Code lui convient très bien dans sa version actuelle.

Le commissaire des Verts rappelle qu'il ne s'agit pas d'un règlement mais d'une charte éthique. Il serait, de ce point de vue, bienvenue que le Code soit porté à la connaissance des conseillers municipaux lors de la première plénière de législature.

M. Devaud *en appelle au bon sens des commissaires. Siégeant au Conseil municipal depuis plus de 22 ans, il a pu y vivre des discussions «âpres et très émotives», mais jamais des débordements dépassant les divergences d'opinion ou touchant aux attaques personnelles. Les débats au sein du Conseil municipal meyrinois sont reconnus alentours comme étant plutôt de bonne tenue. De son point de vue, le Code dans sa version actuelle suffit amplement. Il propose de ne pas entrer en matière sur la proposition socialiste.*

Par contre, le Conseiller administratif approuve la suggestion des Verts de rappeler le Code à l'attention des conseillers municipaux en début de législature.

La présidente approuve cette dernière proposition.

Deux chefs de groupe (PDC et MCG) proposent que le Code soit lu à chaque mise en place du Conseil municipal.

Mme Leuenberger précise que les prédécesseurs des actuels conseillers municipaux ont tenu à formuler un Code écrit, et c'est dans cette logique que le groupe socialiste a fait la proposition présentée ce soir.

Pour résumer, j'estime que la Charte n'est pas inutile. Elle contient des valeurs fondamentales à respecter en tant qu'élu, au sein du Conseil municipal ou des commissions comme à l'extérieur. Il y a peut-être une action à préciser en lien avec les réseaux sociaux. S'agissant de la modification du Code, les propos tenus ce soir penchent plutôt en faveur du statu quo, et vers un rappel du Code à chaque changement de présidence du Conseil municipal.

En l'état, je propose de soumettre au vote de la commission les propositions énoncées ce soir :

- la proposition du groupe socialiste consistant à ajouter un art. 5 au Code de bonne conduite et d'éthique des élus de la commune de Meyrin est mise aux voix :
Cet amendement est refusé par 4 non (1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG), 1 oui (1 PS) et 1 abstention (1 Vert) ;
- La proposition PDC de supprimer l'art. 4 : « Être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal » **est retirée** ;
- la proposition (des Verts) de procéder à une relecture du Code à chaque changement de présidence du Conseil municipal mise aux voix est **acceptée à l'unanimité** (1 PS, 1 Verts, 1 PDC, 1 PLR, 1 UDC, 1 MCG) ;
- la proposition de PLR qui consiste à rappeler l'existence du Code au début de chaque séance plénière du Conseil municipal est **acceptée à l'unanimité** (1PS, 1VERT, 1PDC, 1UDC, 1MCG).

Divers :

Amendements apportés à un projet de délibération, résolution dans le cadre des commissions :

M. Solai évoque la modification récente de la loi sur l'administration des communes (LAC), qui introduit deux variantes dans le traitement des amendements. Dans la première variante, les amendements adoptés en commission ne sont pas débattus en plénière – sauf si un conseiller municipal en fait la demande expresse – et l'objet amendé est soumis au vote de plénière dans sa version amendée.

Dans la seconde variante, les amendements traités en commission sont votés en plénière – de manière groupée ou séparément – avant d'examiner le document amendé.

Le Conseil municipal a «testé» les deux variantes, chacune étant possible au regard du Règlement du Conseil municipal, qui reste assez flou sur le sujet. Le Service de surveillance des communes avait quelque peu réagi à la première variante utilisée à Meyrin et dans deux ou trois autres communes genevoises, essentiellement pour gagner du temps en plénière, et la question avait même été saisie par le Grand Conseil. La loi avait ensuite été modifiée sur ce point, offrant aux communes la possibilité de procéder selon leur préférence.

*La Présidente remercie M. Solai et convient avec son accord qu'une nouvelle séance sera organisée à ce propos. Une information préalable sera placée sur CMnet, quelques semaines avant la séance. Cette synthèse de la loi avec les deux variantes existantes devraient permettre aux groupes de s'y référer pour établir leur position soit pour le statu quo, soit pour le statu ante.
Merci pour votre attention."*

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Toilettes au stade des Champs-Fréchets

Dans sa séance du 11 avril 2017, le Conseil administratif a décidé d'acquérir, via le service de Gérance et entretien des bâtiments, une cabine de toilettes sèches en inox et bois d'une dimension de 2,77 x 1,7 mètres accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette acquisition implique une dépense de CHF 26'330.- TTC et vraisemblablement un dépassement d'environ CHF 20'000.- sur le budget de fonctionnement de l'année. En effet, le budget idoine est construit sur la base d'une location mensuelle.

Une plateforme en béton sera réalisée par le service de l'environnement pour réceptionner cette cabine. Ces toilettes remplaceront de façon pérenne les WC chimiques installés chaque printemps au stade. Pour cela, une demande d'autorisation de construire a été déposée par l'administration.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 7 mars 2017, question de Mme Hayes

Marches de l'école menant à l'APCJM glissantes en cas de pluie

Le service de gérance et entretien des bâtiments reconnaît que de l'eau stagne parfois sur des marches et prendra soin de l'évacuer. Cela dit, cet escalier non couvert est équipé d'une main courante et d'une pente raisonnable.

Aucune infiltration d'eau n'a été constatée à l'intérieur des locaux.

Séance du 11 avril, question de M. Boccard

Buvette du Boulodrome des Arbères

La buvette, comme l'ensemble du bâtiment, appartient à la commune de Meyrin.

De 2012 à 2013 : la buvette était traitée comme buvette de club, ouverte 6 après-midi par semaine pour les activités des clubs utilisateurs. Elle était gérée par des bénévoles.

De 2014 à 2016 : avec l'essor du boulodrome et la charge de travail pour les bénévoles de la buvette, le club nous a proposé un professionnel, titulaire du diplôme de cafetier, pour prendre la gestion de la buvette. Une convention a donc été signée et la buvette était gérée comme les autres restaurants communaux, par le service de la gérance. Une petite redevance était perçue par la Commune.

Dès février 2017 : suite à des désaccords entre le gérant et le club, le gérant a donné sa démission et résilié la convention. Avec la nouvelle Loi sur la Restauration, le Débit de Boissons et le Divertissement (LRDBHD), il est possible de classer cette buvette comme "buvette d'événements" ouverte selon l'activité du club. Ceci leur permet de servir des boissons et des plats du jour sans être au bénéfice du diplôme de cafetier. La buvette est à nouveau sous la responsabilité du club qui a affecté une personne défrayée pour assurer son ouverture. Une nouvelle convention a été signée dans ce sens.

Séance du 11 avril 2017, question de Mme Tiguemounine

Circulation dangereuse au parking du centre commercial de Champs-Fréchets et à la promenade des Artisans en raison d'une signalisation défailante

Dans le parking des Champs-Fréchets, comme dans l'ensemble des parkings, les usagers doivent circuler en prêtant une attention particulière en raison des différents mouvements de véhicules et de piétons. Ils doivent s'assurer de pouvoir se conformer aux signaux et marques en modérant leur allure.

Une demande en opportunité auprès de la DGT, pour l'installation d'un signal de rappel « accès interdit » au débouché de la promenade des Artisans sur la rue des Vernes, pour éviter une arrivée à contresens sur la rue des Vernes, va être formulée.

Séance du 11 avril 2017, questions de Mme Hayes

Equipement inadéquat des patrouilleuses scolaires

Avant toute commande d'éléments vestimentaires de l'uniforme du personnel du service de la sécurité municipale, chaque collaborateur ou collaboratrice est invité à un essayage afin de valider les tailles utiles. Il relève dès lors de sa responsabilité de signaler toute inadéquation. De surcroît, le service dispose des pièces les plus usuelles en réserve et à la disposition du personnel selon besoin.

Insalubrité le long du chemin qui jouxte la patinoire couverte

Des déchets sont souvent abandonnés aux abords de ce chemin par des personnes peu respectueuses de l'espace public. De plus, des déchets du chantier de l'écoquartier des Vergers sont également emportés par le vent dans

ce périmètre. C'est pourquoi les interventions du service de l'environnement seront renforcées pour pallier cette situation de malpropreté.

Séance du 11 avril 2017, questions de M. Boccard

Revêtement phono-absorbant à la rue des Boudines

Les rues des Boudines et de la Prulay devenant des zones 30 km/h, les enrobés prévus sont de nature traditionnelle. En effet, le phono-absorbant est destiné à atténuer les bruits routiers. Il est donc efficace uniquement pour des vitesses supérieures à 30 km/h. Les enrobés phono-absorbant se dégradant également plus vite du fait de leur composition, cette solution n'a donc pas été retenue.

Les aménagements proposés sont destinés à faire ralentir les automobilistes et à limiter le trafic de transit.

En revanche, les enrobés phono-absorbant sont prévus sur l'avenue Sainte-Cécile entre l'avenue de Mategnin et l'avenue de Vaudagne.

Problèmes de circulation aux rues Cardinal-Journet, rue Lect et au chemin du Plantin

Le Conseil administratif a également fait le constat des problèmes de circulation récurrents sur le chemin du Plantin.

Le chemin du Plantin subit une augmentation du nombre de véhicules circulant pour diverses raisons.

Particulièrement, plusieurs chantiers sont actuellement en cours dans la zone industrielle impactant l'utilisation de certaines voies ainsi que les schémas de circulation dans le secteur. Un certain nombre de véhicules cherche à accéder ou à sortir de la zone industrielle par des voies de circulation alternatives, dont le chemin du Plantin.

De plus, l'aménagement actuel de ce chemin, lequel bénéficie de stationnement alterné, ne permet pas un croisement simplifié des véhicules. Nous avons demandé à l'administration d'analyser plus finement la réelle utilisation des places de stationnement et si la suppression de certaines d'entre elles fluidifierait le trafic. Le cas échéant, la Commune restera attentive aux conséquences de la suppression de places sur la vitesse générale de circulation dans le chemin.

Séance du 11 avril 2017, question de M. Jimenay

Stationnements abusifs de véhicules utilitaires sur le parking du centre commercial de Champs-Fréchets constatés le samedi

L'activité des contrôleurs du stationnement va être orientée ces prochaines semaines dans ce secteur.

Séance du 11 avril 2017, question de M. Squillaci

Mise à disposition d'un bilan social sur le site internet de Meyrin

L'essentiel des informations contenues dans un bilan social se trouve dans le compte-rendu administratif et financier. Cependant, dans le cadre de la création

du nouveau site internet, il est prévu d'ajouter une rubrique *bilan social* sous une forme proche de celle évoquée dans la question de M. Squillaci.

Séance du 11 avril 2017, question de M. Ortelli

Bancs situés devant les locaux du parascolaire des Boudines

Ce mobilier urbain a été enlevé provisoirement durant les travaux de réaménagement du site et remis en place récemment.

Séance du 11 avril 2017, question de Mme Schweizer

Compléments d'aménagement de la place de jeux de la rue des Vernes

Une séance de commission de l'environnement et Agenda 21 aura lieu le 1^{er} juin 2017 pour valider les interventions à entreprendre ainsi que le mode de financement de ces travaux.

Séance du 11 avril 2017, question de Mme Kunz-Félix

Gestion des véhicules de livraison des repas destinés aux enfants des écoles primaires et des sites d'accueil de la petite enfance

Deux véhicules, acquis respectivement en 2006 et en 2016, sont utilisés pour les livraisons des repas dans les restaurants scolaires. Ils peuvent accueillir, en plus des thermoports contenant la nourriture, 5 personnes en incluant le chauffeur.

Un véhicule acquis en 2013, comportant deux places y compris le chauffeur, est utilisé pour répondre aux besoins du service de la petite enfance. Pour ce même service, un véhicule électrique sera acquis prochainement, à la suite de la décision du Conseil municipal durant la plénière du 11 avril 2017.

En revanche, compte tenu des différentes contraintes, il ne serait pas possible d'assurer les différentes livraisons si l'un des véhicules était remplacé par un autre modèle, d'un volume utile inférieur.

Séance du 11 avril 2017, question de Mme Hayes

Accessibilité au chemin autour du Lac des Vernes ainsi qu'accès aux points d'observation pour les personnes à mobilité réduite

Le chemin qui lie le centre sportif au quartier de Champs-Frêchets est accessible et praticable par les personnes à mobilité réduite. Le ponton d'observation l'est également sous forme d'une rampe parallèle au dit chemin.

En revanche, en raison d'une limite financière, l'accès à la plateforme d'observation située dans le Bois Carré est réalisé en bois de copeaux.

Séance du 11 avril 2017, questions de M. Grognoz

Amélioration de la sécurité des modes doux et de la capacité routière à l'avenue A.-F.-Dubois (mesure n° 28)

Le Conseil administratif est résolument engagé pour améliorer la sécurité des modes doux.

Cependant, il ne soutient pas le projet soumis par la Direction générale des transports concernant l'avenue Auguste-François-Dubois. En effet, la proposition de ce service ampute la continuité cycliste et piétonne ainsi le projet initial d'aménagement paysager. Celle-ci péjore ainsi les modes doux, la progression des transports en commun, la fluidité de la circulation et la qualité des plantations.

Le Conseil administratif a demandé à ce que le comité de pilotage, regroupant élus suisses et français, se réunisse rapidement. Il ne manquera pas, en temps utiles, de tenir le Conseil municipal informé de l'avancée du dossier.

Œuvre l'Enfance du pli

M. Grognoz souhaite savoir combien d'enfants se sont blessés en jouant dans l'œuvre *Les Méandres du Jura* et si des mesures de sécurité ont été prises.

Nous souhaitons tout d'abord rectifier l'intitulé de l'œuvre qui fait bien référence au Jura et à ses ondulations géologiques et qui s'appelle l'Enfance du Pli.

A notre connaissance deux enfants se sont blessés sur l'espace, qui n'est pas une cour de récréation mais bel et bien une œuvre d'art constituée de vallonements. Bien que le Conseil administratif déplore ses accidents, il ne considère pas que cet espace soit plus dangereux que n'importe quel espace public et ludique. D'autre part, le Bureau de Prévention des Accidents (BPA) a été consulté ; leurs recommandations relatives à ce type d'intervention ont été suivies.

Par ailleurs, une signalétique adaptée sera mise en place, le 12 mai, invitant les utilisateurs à une certaine prudence.

Séance du 11 avril 2017, question de M. Serrano

Absence de panneau bleu à l'arrivée de Meyrin

L'administration a pris langue avec la Direction générale des transports pour faire le point sur cette problématique.

M. Dumalle souhaite apporter une rectification quant à la commission concernant la place de jeux des Vernes. Suite à des conflits d'agenda, cette commission ne pourra avoir lieu le premier juin et la date devrait être fixée prochainement.

* * *

5. Nomination d'un représentant de l'UDC au Conseil de la Fondation Nouveau Meyrin en remplacement d'André Reiss, démissionnaire.

M. Hubert annonce que l'UDC présente la candidature de Mme Sasá Hayes.

Mme Girardet prend acte de cette nomination.

* * *

6. Nomination des représentants du Conseil municipal (deux de droite et deux de gauche) pour le concours du Mandat d'étude parallèle concernant le centre de loisirs Maison Vaudagne conformément au vote de la délibération n° 2016-25a du 13 décembre 2016.

Mme Murciano annonce que le groupe des Verts propose Mme Tschudi-Spiropulo, car elle connaît très bien le centre de loisirs et les activités qu'il y déploie. Elle en a été l'usager durant de nombreuses années. Elle a également suivi toutes les séances de commission qui ont été nécessaires à l'étude des besoins en locaux. Les Verts ont entière confiance en elle pour les représenter.

M. Serrano annonce que le PDC/PLR présente M. Pierre Bocard pour un des représentants pour la droite.

Mme Osmani annonce que le PS propose M. Aldo Ortelli, lequel a suivi de très près les commissions affaires sociales et jeunesse qui ont traité de la Maison Vaudagne.

M. Hubert présente Mme Adriana Schweizer.

M. Pachoud propose M. Roger Frauchiger, vu que ce dernier est déjà délégué du Conseil municipal au Comité de la Maison Vaudagne. De plus, il est disponible l'après-midi.

M. Jimenay remarque que M. Serrano dans son enthousiasme a englobé le PDC dans le soutien à la candidature de M. Bocard. Il confirme ce soutien. *[Rires]*.

Mme Girardet annonce un vote pour départager les candidatures de Mme Schweizer et M. Frauchiger.

M. Serrano demande un vote à bulletins secrets.

Mme Girardet rappelle que chaque conseiller doit indiquer deux noms sur le bulletin.

Le résultat du vote est le suivant :

31 bulletins rentrés
31 bulletins valables

Sont élus M. Boccard avec 29 voix et M. Frauchiger avec 20 voix.
Mme Schweizer récolte 13 voix.

Les quatre représentants du Conseil municipal sont **Mme Tschudi-Spiropulo** (Ve), **M. Ortelli** (PS), **M. Boccard** (PLR/PDC) et **M. Frauchiger** (MCG).

Mme Murciano souhaite ajouter qu'en commission il avait été décidé qu'il y ait une équité de traitement entre les bénévoles et les représentants du Conseil municipal. Elle aimerait que l'on s'y tienne.

Mme Girardet pense que ce n'est pas le propos.

Mme Murciano en convient mais elle pense qu'il est important de le rappeler. Si les représentants sont payés dans ce cas, les bénévoles doivent l'être également.

* * *

7. Délibération n° 2017-16 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'101'000.- destiné à remplacer la façade verre-métal du bâtiment patinoire faisant l'objet d'actes de vandalisme répétés.

M. Tschudi explique que la façade verre-métal a posé de nombreux problèmes dès le début, puisque déjà dans la phase de construction, elle a fait l'objet d'actes de vandalisme qui se sont répétés par la suite. Les habitants signalent régulièrement que des panneaux tombent, donnant ainsi un aspect peu esthétique au bâtiment. Les architectes voulaient un bâtiment très esthétique qui pourrait refléter le concept de cube de glace, afin d'être en synergie avec la finalité du bâtiment : une patinoire.

On pourrait croire que le Conseil administratif a mis du temps à réagir, mais ce n'est pas le cas puisqu'à l'issue de la phase de construction, il a fallu prendre une décision pour savoir si la façade allait être conservée telle quelle en essayant de la protéger par des installations de vidéo-surveillance. Or, par la suite, il a fallu se rendre à l'évidence et constater que cette solution n'était pas pertinente. Le Conseil a ensuite voulu se retourner contre le maître d'œuvre, car ce dernier aurait dû prévenir le maître d'ouvrage des risques encourus. De toute évidence, les considérations esthétiques ont primé sur les éléments de solidité et de sécurité. Aujourd'hui, il est difficile d'attribuer des torts, puisque les années de garantie sont échues. **M. Tschudi** propose d'en discuter amplement en commission.

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme Girardet** fait part de la proposition du Bureau de renvoyer cet objet en commission des travaux publics.

M. Dumalle fait part de la position des Verts :

"Sans vouloir mettre en question cette délibération, nous sommes surpris de l'important montant que représente le changement du verre métal de la patinoire. Par esprit de curiosité, j'ai été sur place afin de constater l'ampleur du désastre. En effet, la façade sud-ouest dispose d'une centaine de panneaux, dont une vingtaine ont été détruits et ceci demande une certaine réflexion. Les Verts de Meyrin-Cointrin, malgré le prix annoncé, ne s'opposeront pas au renvoi en commission travaux publics de cette délibération. Toutefois, nous aimerions faire la proposition suivante :

Il ne vous aura pas échappé que dimanche dernier le brave peuple a accepté avec son bon sens et sa clairvoyance la stratégie énergétique 2050 présentée par le Conseil Fédéral, et ceci avec une large majorité. Aussi nous aimerions, avant que l'administration nous présente en commission les différentes options déjà étudiées, qu'une étude sur la pose de panneaux solaires soit faite sur cet emplacement orienté sud, sud-ouest de plus de 300m². Etant moi-même sur place, je pense également que le côté vandalisme devrait se calmer vu l'occupation prochaine d'un nouvel immeuble locatif à proximité immédiate.

Merci à l'administration d'avoir bien noté notre demande."

M. Serrano ne conteste pas le renvoi en commission. Il estime que le projet n'a pas été bien suivi et fait part de son désappointement. On a parlé de vandalisme, de vice caché sur ce dossier. Or, aujourd'hui on redemande au Conseil municipal de voter un million supplémentaire pour un bâtiment récent. Il n'est pas convaincu qu'après avoir injecté un nouveau million, le problème soit réglé. Il n'y a pas que des vandales à Meyrin, mais aussi des vices cachés qui n'ont pas pu être saisis. Il déclare que le PLR accepte le renvoi en commission des travaux publics.

M. Tschudi répond que l'administration a suivi ce dossier et des expertises ont été demandées. L'expertise a effectivement conclu que ce n'était pas une bonne idée de faire ce type de façade. De plus, d'autres problèmes thermiques et d'infiltration se sont ajoutés. Aujourd'hui, l'administration tire les leçons qui s'imposent de cette expérience. Il regrette que le mandataire n'ait pas mis en exergue les risques et qu'il se soit attaché uniquement à l'aspect esthétique pour faire valoir le concept du cube de glace. L'administration a mis tout en œuvre pour récupérer le plus d'argent possible. Il fallait donc trouver une solution. Plusieurs variantes ont été proposées et le Conseil administratif a fait son choix, lequel sera présenté en commission.

Il ne voit pas d'inconvénient à demander au service de l'urbanisme si une façade avec des panneaux solaires est pertinente sur ce site. Néanmoins, cette solution présente toujours un risque de fragilité. Il est vrai que la paroi en panneaux solaires sur le chemin de la Golette n'a pas été vandalisée. Cette solution n'a pas été envisagée, mais il est vrai qu'elle n'est pas des plus esthétiques. Il préconise que cette proposition soit débattue en commission.

Mme Girardet rappelle que lorsque l'objet est renvoyé en commission, les conseillers ont tout loisir d'y faire leurs propositions plutôt que de le faire en plénière.

Mme Deluermoz annonce que le PDC approuve le renvoi en commission, mais souhaite avoir un cahier des charges afin qu'il puisse être discuté en commission.

M. Fabre annonce que le PS est d'accord avec le renvoi en commission étant donné les dégradations subies par ce bâtiment. Par contre, il faudra vraiment que l'administration soit très convaincante en commission.

M. Serrano pense qu'il serait intéressant d'avoir un répondant sécuritaire dans la commission pour éviter de faire les mêmes erreurs et de devoir convoquer une commission conjointe.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix le **renvoi en commission des travaux publics** qui est accepté par 30 oui, soit à l'unanimité.

* * *

8. Délibération n° 2017-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 170'000.- destiné à l'étude d'une buvette intérieure dans l'enceinte patinoire des Vergers.

M. Tschudi déclare que les détails des travaux de la commission des sports, qui a travaillé sur la clause du besoin, seront expliqués en commission des travaux publics. La commission des sports a étudié différentes variantes de restaurants, objet, rappelle-t-il, qui a été inscrit dans le plan des investissements. La variante qui sera présentée prochainement a été celle retenue par la commission des sports. Elle semble être la moins coûteuse et répond à une demande des deux clubs qui occupent la patinoire. Ces derniers souhaitent gérer une buvette restaurant, afin de pouvoir offrir des repas aux clubs invités lors de matchs. Sur cette base, le service de l'urbanisme, travaux publics et énergie a élaboré un crédit d'étude qui inclut une buvette à l'intérieur de la patinoire, ce qui demande un certain nombre de travaux d'isolation thermique.

Mme Girardet demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière.

M. Boccard déclare, au nom du PLR, que son parti s'oppose à l'entrée en matière pour plusieurs motifs :

"En commission, on nous a présenté la clause du besoin et que la gestion de la buvette serait en main du club, alors que nous avons peiné à trouver un nouveau gérant pour le restaurant self-service du centre sportif.

Nous nous demandons si c'est le rôle de la Commune de créer et financer une structure qui fera directement concurrence aux commerçants qui sont les locataires et exploitants des restaurants communaux. Je vous rappelle le

précédent de la buvette restaurant du Théâtre Forum Meyrin et le restaurant communal le Forumeyrin.

D'autre part, aucune estimation de prix n'a été articulée. CHF 170'000.- d'étude pour arriver en finalité avec un projet dont le prix sera certainement supérieur à ce que nous pensions et nous nous retrouverons dans la situation du cul entre deux chaises. Soit on dit non, et on aura dépensé CHF 170'000.- pour rien, soit on accepte la délibération, sans avoir plus aucune marge de manœuvre au risque "de dénaturer le projet" et on se fait danser sur le ventre.

Notre position est claire, il faut déterminer si nous autorisons une concurrence, presque déloyale, aux exploitants du restaurant du centre sportif et si oui, quelle enveloppe financière est-on d'accord de mettre tout en sachant que d'autres demandes sont en suspens (vestiaires, vitres, façades, etc.) ?"

Contrairement à l'opinion émise par M. Boccard, **M. Devaud** estime qu'il n'est pas difficile de trouver un nouveau gérant. Le précédent gérant ayant démissionné, il a déjà reçu plusieurs candidats, dont 4 ont déjà été retenus. Par conséquent, la buvette pourra être reprise à l'automne prochain.

Il rappelle que dans le plan des investissements, le Conseil municipal avait demandé un restaurant sur ce site, entre la piscine et la patinoire. Au vu des restaurants déjà planifiés dans le quartier des Vergers et le Clair-Vue qui se situe vers l'avenue de Vaudagne, la réalisation d'un restaurant à la patinoire équivalait à infliger une très forte concurrence. De plus, les clubs avaient réclamés de pouvoir bénéficier de la buvette afin de permettre l'accueil des visiteurs, qui arrive trois heures avant un match, ce qui se fait partout ailleurs en Suisse. Cette démarche est donc envisagée en vue de satisfaire la demande. Il pense que le prix final sera bien moindre que le coût du restaurant prévu au plan des investissements. En résumé, il n'y a donc pas de souci majeur pour trouver un gérant.

Il comprend la démarche des radicaux et il est également inquiet des engagements financiers de la Commune. Se référant à la délibération précédente, il pense qu'il est difficile de prévoir les détériorations d'un bâtiment, mais néanmoins, les choix ont été faits. Il est plus facile d'être intelligent à posteriori.

Il ajoute que l'attente des clubs est très importante. Donc, en implantant une buvette, le besoin de restauration est couvert et les clubs ont la possibilité de générer quelques fonds, ce qui permettra de diminuer les subventions qu'on leur accorde.

Il conclut en demandant aux partis de renvoyer cet objet en commission afin d'écouter la proposition du Conseil administratif et d'émettre à ce moment-là toutes les critiques souhaitées.

M. Dumalle présente la position des Verts:

"J'aimerais tout d'abord remercier Monsieur Devaud pour ces compléments d'informations que nous ne connaissions pas jusqu'à ce jour. Je vous lis, toutefois, la déclaration des Verts préparée avant l'intervention de M. Devaud.

Décidément la patinoire, et ceci depuis longtemps, nous pose certains problèmes, le prix de sa construction au départ, les panneaux solaires sur la toiture, les façades victimes de vandalisme et, ce soir, un crédit d'étude pour une buvette intérieure et pas des moindres, représentant potentiellement CHF 1'700'000.- au final. Il n'est pas nouveau que nous entendions en commission des sports ou autres des remarques et plaintes diverses sur le centre sportif en particulier les

aménagements manquants ou souhaités concernant buvette et/ou restaurant de la piscine et de la patinoire. De nouveau, les Verts aimeraient que la commission agendée sur cette délibération se penche en priorité sur les besoins de l'ensemble du périmètre et non pas sur un sujet précis ne réglant pas nécessairement les autres problèmes.

Les Verts de Meyrin-Cointrin accepteront le renvoi en commission travaux publics de cette délibération et remercient par avance l'administration de prendre en compte nos remarques, considérant les informations émises par le magistrat en charge du dossier."

M. Fabre annonce que le PS va accepter le renvoi en commission et ce n'est pas lui, en tant que président de la commission des sports, qui va remettre en cause les besoins des clubs. Néanmoins, comme pour la délibération précédente, il faut faire simple, fonctionnel, de façon à satisfaire les clubs. Les membres du parti socialiste seront attentifs à ce que ces éléments soient respectés.

Mme Deluermoz, au nom du PDC, souhaite également qu'un cahier des charges soit soumis durant la commission afin d'être en mesure de pouvoir répondre à toutes les questions posées par les conseillers municipaux.

Mme Girardet met aux voix la demande du PLR de non-entrée en matière. Ceux qui sont favorables à l'entrée en matière votent oui et les autres non ou s'abstiennent. L'entrée en matière est acceptée par 24 oui, 5 non et 2 abstentions.

Elle passe ensuite au vote du **renvoi en commission des travaux publics**, qui est accepté par 24 oui et 6 abstentions.

* * *

9. Délibération n° 2017-11a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016. Rapport de la commission des finances (M. Grognuz, LR).

10. Délibération n° 2017-12a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016. Rapport de la commission des finances (M. Grognuz, LR).

et

11. Délibération n° 2017-13a relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (M. Grognuz, LR).

M. Grognuz donne lecture du rapport des commissions des finances concernant les comptes 2016 :

"Administration Générale

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 97'083.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 74'226.-, soit 25 %.

Le total des revenus se monte à CHF 223'773.75 et le total des charges se monte à CHF 1'529'108.96.

Ressources humaines

Au niveau des charges supplémentaires, non budgétisée en 2016, on constate une charge supplémentaire de CHF 59'000 pour des frais de recrutement. Ce montant est payé par la Commune à des agences de placements.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 1'313'078.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 1'059'173.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'870'182.80 et le total des charges se monte à 39'833'463.13.

Secrétariat Général

Un emploi plein temps (EPT) de 0.2 est disponible.

Social et Jeunesse

Suite à la question d'un commissaire, l'engagement d'une codirection a mené à une hausse des charges de CHF 26'793.30.

Le service dispose d'un 0,2 EPT.

Petite enfance

Il y a un EPT de 0,8 qui est disponible au 31.12.

UTE

Il y a un EPT de 1,4 qui est disponible au 31.12.

Gérance & bâtiments

Il y a un EPT de 1,18 qui est disponible au 31.12.

Sécurité & PC

Deux agents de police municipale ont démissionné. Trois nouveaux agents sont en formation depuis début septembre.

Administration générale

Certains commissaires s'étonnent de voir apparaître un nouveau compte avec un revenu de CHF 27'370.-. Il s'agit des macarons payants. Le personnel des écoles paye à hauteur de CHF 50.- par mois pour disposer d'une place de parking.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 97'083.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 74'226.-.

Le total des revenus se monte à CHF 223'773.75 et le total des charges se monte à CHF 1'529'108.96.

Information & communication

Au niveau des projets, le service travaille sur le nouveau site internet de la Commune.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 129'353.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 11'026.-.

Le total des revenus se monte à CHF 98'973.98 et le total des charges se monte à CHF 1'388'535.18.

Dicastère Mme Leuenberger

Action sociale et emploi

Au niveau des comptes, pour les aides financières communales, nous nous retrouvons avec un non-dépensé de CHF 43'717.-. Un commissaire s'interroge sur le dépassement de CHF 10'306.- pour l'antenne fiscale. Mme Favre répond que le service a dû faire appel à des compétences externes pour résoudre des dossiers fiscaux complexes.

Nous passons maintenant en revue les différentes subventions aux associations, on nous explique que le montant pour la démarche participative aux Vergers a été moins important qu'estimé de CHF 25'000.-. Dans ce même compte, nous retrouvons les actions citoyennes qui affichent un non dépensé de CHF 45'142.-.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 67'443.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 108'203.-.

Le total des revenus se monte à CHF 151'203.25 et le total des charges se monte à CHF 1'804'357.48.

Ecoles

Nous passons en revue les comptes du service. Mme Favre nous explique que nous avons un non-dépensé de CHF 61'389.- sur la rubrique des achats de marchandises pour la confection des repas scolaires. Le prix de la matière première était moins important que prévu et le service n'a pas eu besoin d'externaliser toute la production.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 84'487.- et pour les revenus, des écarts positifs de CHF 54'118.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'041'179.90 et le total des charges se monte à 2'974'213.07.

Jeunesse

Nous passons en revue les comptes du service, Mme Favre attire notre attention sur la rubrique, qui concerne la soirée des 18 ans organisée par la Ville de Genève, à laquelle notre Commune participe financièrement selon un accord de l'ACG. Pour 2016, la ville de Genève ne nous pas envoyé la facture ce qui explique le non-dépensé de CHF 5'446.-.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 78'037.-.

Le total des charges se montent à CHF 2'164'763.20. Ce service n'a pas de recettes.

Petite enfance

Les commissaires constatent que les écolages pour les crèches sont supérieurs de CHF 103'306.- que prévu dans le budget. Le montant de l'écolage est calculé sur les revenus des parents.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 40'065.- et pour les revenus, des écarts positifs de CHF 108'351.-.

Le total des revenus se monte à CHF 2'740'550.80 et le total des charges se monte à CHF 1'293'364.97.

Bibliothèque

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 6'289.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 3'046.-.

L'augmentation des revenus de ce service s'explique par revenus supplémentaires au niveau des amendes.

Le total des revenus se monte à CHF 7'046.10 et le total des charges se monte à CHF 217'410.75.

Culture

Nous passons en revue les différentes subventions que le service accorde à des associations et à des projets culturels.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 10'762.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 38'273.-.

Le total des revenus se monte à CHF 62'772.65 et le total des charges se monte à CHF 793'762.05.

Théâtre Forum Meyrin

Nous passons en revue le service. Les commissaires constatent que les sponsorings sont en augmentation de CHF 77'498.- et que le montant prévu pour la promotion affiche un non-dépensé de CHF 35'159.-.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 74'897 et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 135'818.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'198'017.56 et le total des charges se monte à CHF 2'886'814.24.

Dicastère M.Tschudi

Urbanisme travaux publics & énergie

Mme Favre, nous explique que les revenus sur la rétrocession annuelle des SIG est en augmentation de CHF 211'797.-. Les recettes d'affichages augmentent de plus de CHF 60'000.- dues à des nouveaux emplacements. Certains commissaires constatent aussi une baisse de CHF 9'961.- sur le compte éclairage public, qui correspond à une baisse de la consommation de 7%.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 11'901.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 766'750.-.

Le total des revenus se monte à CHF 3'376'749.65 et le total des charges se monte à CHF 1'089'901.38.

Aînés

L'année dernière, pour le Noël des aînés, nous avons décidé de changer de traiteur et de donner l'occasion à des jeunes étudiants de l'école hôtelière de Genève de faire leur preuve, ce qui a conduit à un dépassement de CHF 39'832.-.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 12'762.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 30'529.-.

Le total des revenus se monte à CHF 230'728.70 et le total des charges se monte à CHF 704'454.15.

Police municipale

La rubrique des amendes de stationnement posées par les APM affiche un écart négatif de CHF 245'048.-. Ce qui s'explique par deux démissions et un congé maladie de longue durée et l'orientation stratégique voulu par le Conseil administratif.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 152'531.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 98'363.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'119'636.69 et le total des charges se monte à CHF 479'230.84.

Feu

La compagnie travaille sur la gestion de la relève et aimerait atteindre le chiffre de 60 sapeurs. Ils sont actuellement 53, dont deux femmes.

Les non-dépensés s'expliquent par les entretiens matériels, qui ont coûté moins cher que prévu.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 69'825.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 6'889.-.

Le total des revenus se monte à CHF 216'889.15 et le total des charges se monte à CHF 1'332'894.79.

Protection civile

Cette année, la location de l'abri PC de Bellavista a rapporté moins que prévu, l'Hospice général l'ayant réservé pour l'accueil des futurs migrants. La différence de recettes de CHF 10'250.- s'explique par le fait que les tarifs proposés à l'Hospice général sont inférieurs à ceux de l'armée.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 13'334.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 10'885.-.

Le total des revenus se monte à CHF 64'615.- et le total des charges se monte à CHF 144'440.40.

Dicastère de M. Devaud

Gérance & entretien des bâtiments

Le service affiche un non-dépensé de CHF 253'000.- qui explique par des économies d'énergie. Le climat chaud de 2016 explique ces économies de chauffage.

Lors du Budget 2016, le Conseil municipal a décidé de supprimer la gratuité des salles de locations pour le personnel communal qui aurait dû amener à une augmentation des recettes, qui ne s'est pas produit dans les comptes.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 527'664.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 53'443.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'166'072.67 et le total des charges se monte à CHF 4'789'466.91.

Environnement

Nous passons en revue le service. L'attention des commissaires est attirée sur le taux de tri des déchets qui s'élève à 50.5%. En 2016, la commune de Meyrin a remporté le premier prix du concours intercommunal des espaces fleuris.

Les commissaires constatent une hausse des recettes de CHF 24'209.- due à la location de la tente à la Campagne Charnaux.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 197'580.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 75'216.-.

Le total des revenus se monte à CHF 243'215.75 et le total des charges se monte à CHF 3'509'619.85.

Sports et mesures santé, sécurité au travail

Les commissaires ont passé en revue les subventions allouées aux sociétés sportives et les différents comptes du service.

Ceux-ci affichent des écarts positifs des charges qui se montent à CHF 289'313.- et, pour les revenus, des écarts négatifs de CHF 122'542.-.

Le total des revenus se monte à CHF 1'080'157.86 et le total des charges se monte à CHF 3'248'186.60.

Etat Civil

Nous passons en revue les comptes du service.

Les écarts positifs des charges se montent à CHF 822.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 23'544.-.

Le total des revenus se monte à CHF 275'944.28 et le total des charges se monte à CHF 35'677.73.

Finances

Charges

Madame Favre explique que les pertes sur débiteurs (non-dépensé de CHF 2'555'268.27) est la ligne qui contribue le plus à l'écart positif sur les charges. Elle comprend les pertes sur débiteurs réelles et la provision pour pertes sur débiteurs. Les pertes fiscales définitives et le solde des débiteurs fiscaux temporaires (personnes physiques (PP) et morales (PM)) sont communiqués chaque année par le Canton, permettant d'inscrire la perte et d'établir la provision nécessaire. En 2016, on a une diminution des provisions. Les provisions totales actuelles sont à 52%, et avec MCH2, elles descendront à 30%.

Recettes

Impôt sur le revenu et la fortune

L'écart s'explique par CHF 2'193'179.- de correctifs d'impôt sur les années précédentes sur les personnes physiques, par moins de CHF 1'235'009.- sur l'année 2016 pour les PP-IBO, et par moins de CHF 162'574.- sur l'impôt à la source.

Impôt sur le bénéfice et le capital

Il s'agit de la perception estimée des impôts sur les personnes morales : perception année 2016 CHF 25'351'820.- (budget CHF 21'200'000) et les correctifs des années précédentes qui s'élèvent à moins de CHF 581'281.-. L'écart positif sur l'impôt 2016 s'explique par un résultat exceptionnel et unique d'un contribuable sur 2016.

Fonds de péréquation financière

Sur le total du fonds de CHF 68'073'358.- pour 2016 (Budget 2016 CHF 64'500'000.-), la part de Meyrin s'élève à 4.15%. Nous arrivons en 6ème position après Genève, Vernier, Onex, Lancy et Versoix.

Taxe professionnelle communale

En ce qui concerne la taxe professionnelle, nous avons un écart favorable de 15% par rapport au budget, et de 2% par rapport aux comptes 2015. La répartition de la production est la suivante : CHF 12'187'991.- pour l'année 2016 et le solde de CHF 1'571'220.- pour les années précédentes. Il est à noter que l'écart favorable de 15% est composé à plus de 65% par la production d'un nouveau contribuable taxé rétroactivement en 2016 pour les années 2014 à 2016. Le solde correspond aux frais de rappel.

Les écarts négatifs des charges se montent à CHF 2'868'387.- et, pour les revenus, des écarts positifs de CHF 6'855'901.-.

Le total des revenus se monte à CHF 92'735'053.64 et le total des charges se monte à CHF 23'113'796.25.

Investissement

Mme Favre de Oliveira rappelle que le total des investissements 2016 a atteint CHF 25'000'000.- et pour des recettes de CHF 135'000.-. La Commune a aujourd'hui CHF 518'000'000.- d'investissements bruts votés (dont CHF 288'000'000.- d'investissements ouverts). Les amortissements totaux s'élèvent à plus de CHF 11'000'000.- pour 2016.

Clôture des délibérations

La clôture de 12 délibérations, pour un montant total voté de CHF 8'691'078.-.

Toutes ces délibérations se terminent avec un écart positif total de CHF 655'857.99.

La plus ancienne datait de 2006 et concernait un montant voté de CHF 560'000.- pour le plan général des eaux. D'autres concernaient l'acquisition d'un véhicule pour la livraison des plats pour les restaurants scolaires, installations photovoltaïques de la Golette ou encore la réalisation du boulodrome.

Bilan

Le total bilan se monte à CHF 292'470'508.-.

Le montant total des provisions se monte à CHF 20'328'672.- et se décompose de la manière suivante. Une provision de CHF 8'782'716.42 a été constituée sur les reliquats d'impôts pour les personnes physiques. Une autre provision importante de CHF 3'233'000.- a été constituée sur la taxe professionnelle communale.

Préavis

L'étude des comptes 2016 touche à sa fin, le Président passe aux préavis des trois délibérations :

La première : la délibération n° 2017-11 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016, qui est préavisée favorablement à l'unanimité.

La deuxième : la délibération n° 2017-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 de CHF 1'989'321.75 qui est préavisée favorablement à l'unanimité.

Et la dernière : la délibération n° 2017-13 relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement) qui est préavisée favorablement à l'unanimité."

[Applaudissements].

Mme Girardet souhaite faire la pause avant de prendre les prises de paroles des partis.

[Pause de 20h à 20h50.]

M. Grognuz tient à remercier l'administration pour son soutien et pour les procès-verbaux qui l'ont beaucoup aidé dans la rédaction de son rapport.

Mme Girardet déclare que les partis peuvent faire part, à présent, de leurs prises de paroles.

M. Jimenay donne la position du PDC :

"Permettez-moi de remercier vivement Monsieur le rapporteur pour son excellent brûlot dans le difficile exercice que l'étude des comptes impose.

Au premier abord, les comptes 2016 présentent un résultat que nombre de communes pourraient nous envier. Dame, ce n'est pas très courant de constater que le bilan est clôturé avec un boni de 14 millions et demi.

Mais cette embellie est en fait l'Hypérion qui cache une forêt de performances moins réjouissantes.

En effet, les revenus exceptionnels provenant principalement du rétroactif obtenu sur deux gros contribuables et le supplément de taxe professionnelle payé par un 3^e et nouveau contribuable ne peuvent pas faire oublier que, malgré l'augmentation à 44 centimes du taux additionnel, les revenus communaux ont globalement baissé.

Plus inquiétant encore est le fait que la clôture des comptes fasse ressortir une baisse des contributions des entreprises meyrinoises, plus connues dans le lexique fiscal comme des personnes morales.

Ainsi, il s'avère important de garder ces éléments en mémoire, car il est fort possible que le miracle ne se reproduise pas deux fois de suite.

De même en matière de ressources humaines, tout en gardant un très haut niveau de prestations sociales et financières, pour le personnel communal, les économies réalisées peuvent être mises en exergue, sans oublier qu'elles sont dues principalement aux suites de l'effet NORIA.

Un autre fait qui mérite d'être relevé, ce sont les chiffres positifs de l'engagement de l'administration dans son ensemble pour la réduction de la consommation énergétique, ce qui devrait contribuer à maintenir le label Cité de l'énergie.

Aussi, nous ne saurions trop recommander une prudence de sioux dans l'utilisation de cette manne et d'éviter de se lancer dans des projets dispendieux. De type, remplacer un chef de service par deux nouveaux cadres à 80%.

Parmi ses titres de gloire, Meyrin compte déjà l'école la plus chère du canton, mais on pourrait en citer d'autres, ce qui donne le désagréable sentiment qu'à Meyrin tout est acquis au prix le plus cher, où, dès que la commune est prête à faire un investissement, les offres flirtent avec la stratosphère des prix.

C'est si bien connu, qu'un journal genevois dénonçait, il y a quelque temps, cette tendance, à savoir que plus la situation financière d'une commune est confortable, plus elle a tendance à dépenser.

Or, si cela peut être perçu comme très agréable de se doter d'infrastructures haut de gamme, cela se traduit souvent par un coût, que les payeurs d'impôts peuvent trouver difficile à digérer.

Pour le surplus, nous pouvons encourager le Conseil administratif à poursuivre une stratégie de maîtrise des coûts et d'envisager la création d'une réserve pour mesures structurelles, car lorsque inexorablement, la RIE III (bis) viendra frapper à la porte de Meyrin, il sera tout aussi opportun de posséder un amortisseur financier qui permette de franchir sans trop d'encombre ce Rubicon.

Au vu des chiffres présentés, le PDC approuvera sans réserve et avec joie les comptes 2016.

Je vous remercie pour votre attention."

Mme Murciano lit la position des Verts:

"J'aurai le plaisir ce soir de prendre la parole pour donner l'opinion du groupe des Verts de Meyrin sur les comptes 2016. Les comptes 2016 ressemblent parfois aux conditions climatiques. On nous annonçait un ciel couvert et finalement c'est un magnifique ciel bleu. Cette année nous avons bénéficié de conditions imprévues : au lieu de terminer avec un résultat positif budgété de CHF 185'354.- le mercure a grimpé à 14'545'978.- avec une pluie de revenus fiscaux provenant de la perception de taxe professionnelle exceptionnelle, ainsi que de revenus sur personnes morales.

Si l'on compare les recettes d'impôts 2015 et 2016 c'est un écart positif de quelque CHF 6'263'221.-. Un tel résultat doit nous inciter à mettre à disposition de l'administration les moyens de répondre aux attentes de la population et permettre d'offrir des prestations de qualité que les habitants de notre commune sont en droit d'attendre.

Le regard que nous portons sur l'avenir et les nombreuses améliorations que nous souhaitons voir se concrétiser dans notre commune, serait totalement irréaliste sans ces recettes fiscales et il est totalement inutile de penser qu'une baisse des

centimes additionnels nous permettrait de réaliser les projets de constructions que nous souhaitons toutes et tous. Une nouvelle mairie qui corresponde aux ambitions d'une ville comme Meyrin, ainsi que l'aménagement du Cœur de la Cité.

Pas de conclusions hâtives, n'oublions pas que nos recettes fiscales sont encore basées sur les années précédentes. Les analyses des productions de 2011 à 2016 sont claires et permettent d'observer que les impacts de la hausse du centime additionnel ne seront pas visibles avant 5 ans. Nos amis de la droite pourraient songer à diminuer le taux de centimes additionnels en 2017.

Chers amis, réfléchissez à long terme et donnez-nous les moyens financiers d'anticiper l'arrivée des nouveaux habitants et bien évidemment d'affronter les importants investissements des années à venir.

L'écart favorable de CHF 1'198'788.- dans les charges de personnel nous interpelle vivement. Un ouragan d'effet Noria s'est abattu sur notre commune. Non ce n'est pas une nouvelle catastrophe venue d'outremer, mais selon Wikipédia, l'effet Noria est simplement une mesure de taux de variation dans la masse salariale. La variation correspond à la différence entre les sommes des salariés entrants moins payés et des salariés sortants mieux payés grâce à leur ancienneté. Rapporté à la masse salariale, il fournit le pourcentage d'économies attendues pour l'année suivante. L'effet Noria ne tient pas compte des différences d'expériences ni de productivité entre les salariés entrants et sortants. Les frais ponctuels ne sont pas non plus considérés. Seuls les frais récurrents de salaire entrent en ligne de compte.

Nous espérons vivement que certains postes refusés par la droite lors de l'élaboration du budget 2016 soient remis à l'ordre du jour en 2017. En effet, les habitants de notre commune sont en droit d'attendre des prestations exemplaires et sans forces supplémentaires, il sera tout à fait impossible de répondre aux exigences de nos concitoyens.

Nous constatons pour la deuxième année consécutive que le budget de formation est resté inutilisé, ce que nous regrettons vivement. Donnons plus de moyen aux ressources humaines pour mener à bien l'engagement de nouveaux effectifs. Notre service est de recruter et engager 41 personnes supplémentaires pour la petite enfance. Organiser des formations et améliorer les conditions de travail des collaborateurs de tous les services de l'administration. Nous ne souhaitons ni ne voulons voir le taux d'absentéisme et les conditions de travail se péjorer au sein des services. Nous tenons à souligner les efforts entrepris par le service de gérance et entretien des bâtiments et le remercions car il a répondu à nos attentes en réalisant des économies tant au niveau des achats de fournitures de bureaux que sur les achats de marchandises. Nous souhaitons toutefois qu'ils répondent parfois plus vite aux nombreuses demandes d'entretien et d'aménagement demandées par les associations sportives et culturelles.

Un écart favorable de CHF 1'213'082.- sur les postes de biens et services nous réjouissent. Nous saluons tout particulièrement les économies de CHF 356'483.- réalisées grâce à une politique énergétique bien pensée et réfléchi par M. Balsiger.

Nous remercions sincèrement Mme Favre de Oliveira qui a orchestré de mains de maître la présentation et l'explication des comptes 2016, qui pour les néophytes que nous sommes, sont un peu nébuleuses parfois.

En conclusion, je citerai Louis Baron « Faites-moi de bonnes politiques et je vous ferai de bonnes finances. »

C'est pourquoi les Verts de Meyrin voteront favorablement les comptes 2016 et vous invitent à en faire de même."

M. Ortelli déclare au nom du PS:

"Plus de 14 millions d'excédents dus à différentes variables entre recettes et correctifs d'impôts extraordinaires, non-dépensé sur les lignes, plan d'investissement surestimé en bonne partie à cause du coût des énergies plus bas que prévu, météo clémente oblige. Ceci inspire aux socialistes de Meyrin-Cointrin que l'exercice politique ne se résume pas simplement à la seule gestion comptable, qu'un budget est un outil qui doit servir à atteindre nos objectifs et que la clôture des comptes, dont ceux de 2016, relève que nous avons encore du pain sur la planche, qu'avec cet excédent, nous nous réjouissons d'avoir les moyens de poursuivre. Au-delà des variables comptables prévisibles qui rendent ce résultat de plus de 14 millions d'excédent, le PS observe surtout une rigoureuse maîtrise financière et souhaite ici adresser ses remerciements à l'ensemble des collaborateurs de l'administration pour leur engagement et leurs efforts. Efforts qui ont porté leurs fruits vu l'amélioration notable et la précision du budget 2016 en comparaison des précédents. Nous les remercions d'autant plus que le budget 2017 avait amputé plus d'une dizaine de postes RH.

Le PS demeure conscient que les ressources utiles pour réaliser les objectifs, et surtout le faire dans de bonnes conditions, manquent. Tout comme certains outils de travail notamment informatique. Si l'on pense au nombre de fois que Mme Favre, responsable des finances, nous a fait remarquer la limite de l'exercice qui repose encore trop largement sur des fichiers Excel. Peut-être qu'une part de ces 14 millions pourrait judicieusement servir à doter l'administration des outils qui permettraient d'affiner et de mieux estimer les enveloppes budgétaires. Et notre parti pour lui donner les moyens humains de réaliser les projets au-delà de 2019 et la fin du chantier des Vergers vont concerner le cœur de la Cité, Cointrin, la rénovation des écoles, la nouvelle mairie, l'augmentation importante et constante de notre population, pour n'en citer que quelques-uns.

Des projets qui correspondent à l'ambition de la ville de Meyrin de soutenir la qualité du vivre-ensemble, ce qui fait dire au PS de Meyrin qu'à l'aube de voter le budget 2018, il s'agira de garder à l'esprit malgré la courte vue tentant de s'arrêter sur ces 14 millions pour prétendre une baisse du centime additionnel, nous sommes, élus du Conseil municipal, engagés au service de la population meyrinoise de ces générations actuelles et futures, et non enfermés dans des visions partisans et dogmatiques. D'autant plus que les rentrées fiscales des personnes physiques et morales ne seront peut-être pas aussi favorables en 2017 et que l'on ne gagne pas à la loterie tous les ans.

Le parti socialiste validera les comptes 2016 et vous appelle à en faire autant.

Je vous remercie."

M. Serrano donne lecture de la position du PLR:

"En introduction, notre groupe souhaite remercier l'administration et en particulier le service des finances pour la bonne préparation des séances et des documents mis à notre disposition. Même si tous les chiffres et documents n'ont pas été

fournis sous une forme facilement assimilable, nous remarquons une tendance positive et ce depuis plusieurs années.

Dans les faits, notre groupe tient à relever les éléments suivants : des excédents de recettes. Depuis plus de 10 ans, notre commune accumule les excédents de recettes de manière notable et significative. Il ne s'agit pas ici de modestes montants, mais bien de millions d'entrée non planifiée. Cette année nous sommes sur le point de voter une délibération qui entérine un excédent de 14 millions, soit plus de 13.5% de différence par rapport aux prévisions. Nous devons nous poser sérieusement la question de la qualité des estimations fournies par le Département des finances et de leur traduction dans notre budget communal.

Dans la même veine, il faut bien noter que notre conseil garde à l'esprit la typologie des contribuables très hétérogènes sur notre commune. Avec une assiette fiscale qui repose sur environ 60% des contribuables sur l'ensemble des habitants en âge de perception et aucun gros contribuable physique sur notre commune, nos entrées sont très corrélées avec la situation de l'emploi et du marché économique en général.

Afin que le circuit économique continue à fonctionner, il faut faire attention à préserver cette classe moyenne, parfois, vache à traire du système mais aussi amortisseur de ce même système. Malgré le retrait des entrées fiscales des personnes physiques de 1%, nous ne voyons pas de signes alarmants à ce stade.

Dans le domaine des personnes morales, on note encore une progression des rentrées même si un redressement fiscal en est principalement la cause et ceci est gage de la bonne santé des entreprises composant notre paysage économique communal.

On peut dire que la crise de 2008 est bien derrière nous, même si les effets et les bénéfices ne se traduisent pas toujours dans le domaine de l'emploi en particulier. Le système économique étant cyclique, la prochaine crise est inévitable.

Concernant les excédents de non-dépensés, comme précédemment relevé pour les recettes, le compte de charges est aussi impacté par une différence, moins grande, mais de 6%, soit environ 5.5 millions. Cette thématique nous interpelle à deux titres :

- 1) On note la capacité de la Commune à recruter tout le personnel accordé par le Conseil municipal. Les facteurs sont pour la majorité exogène, mais ils doivent être mieux pris en compte dans la planification usuelle.
- 2) L'évaluation des provisions pour pertes sur débiteurs sont encore trop importante au regard des expériences du passé.
Nous attendons de l'administration qu'elle affine encore sa marge pour se trouver dans une fourchette entre 10 à 20%.

Dans le cadre des investissements, le parti libéral-radical observe avec attention que notre capacité d'autofinancement est bonne et que le montant de 25 millions de francs pour cette année est réaliste. Nous estimons que notre commune doit tenir le cap dans ses investissements, mais sans vouloir à tout prix investir de manière ostentatoire. En bonne conjoncture, nous devons absolument créer des provisions pour nos futurs investissements et réduire notre exposition à la dette par des amortissements, là où ceci est souhaitable ou indiqué. Il ne faut pas attendre que le loyer de l'argent augmente, car à ce moment-là il sera trop tard.

Nous prenons aussi une posture raisonnable en termes d'investissements pour le futur en évitant de faire enfler les besoins personnels ou en prestations externes de l'administration. Le lissage des investissements nous paraît donc être la bonne posture. En résumé, pas tout, ce qui est nécessaire et pas tout de suite.

Taxe professionnelle : les entrées ont augmenté de 15%, ceci témoigne d'une bonne activité des entreprises sises sur la Commune et est très réjouissant.

Dans le domaine des ressources humaines, malgré un nombre avantageux d'équivalents plein temps disponibles, les postes peinent à être repourvus dans les temps. Nous préconisons d'échelonner mieux dans les temps les besoins des ressources humaines et de mieux jouer avec les fluctuations naturelles en termes d'équivalents plein temps accordés. Nous éviterons ainsi de faire enfler le budget inutilement.

Police et sécurité : de nombreux EPT ont été accordés par ce Conseil les années précédentes et en 2016 aussi au service de la sécurité et de la Police. Nous constatons que ce domaine peine à stabiliser ses effectifs et donc les prestations à la population. Il faut se poser la question d'une phase de stabilisation avant l'octroi de nouveaux postes. Les recettes pour amendes sont en chute libre. Nous n'imaginons pas que les communiers soient devenus plus sages en une année. Il faudra en tenir compte dans le budget à venir.

Petite enfance : les revenus de l'écolage ont augmenté et ceci témoigne aussi d'une certaine augmentation des revenus des parents.

Pour les autres dicastères, nous observons une bonne tenue générale par les chefs de services et le Conseil administratif.

Pour conclure, la tenue financière et comptes de notre commune sont sains. C'est une excellente nouvelle. Néanmoins, nous devons activement nous poser les bonnes questions. Les défis de ces prochaines années, comme l'imposition au lieu de domicile et la nouvelle répartition des tâches entre le Canton et les communes, vont se présenter à nous prochainement. La RIE III cantonale est aussi un défi avec lequel il faudra compter.

Le PLR se pose, depuis plusieurs années, la question de la justesse de la perception de l'impôt communal et de son taux. Il est temps d'arrêter de jouer à la grenouille qui grossit sans cesse. Notre budget n'arrête pas d'enfler proportionnellement plus que les autres communes de même taille que Meyrin. Cet état de fait doit cesser et nous devons impérativement mieux cibler tant nos types d'investissements que le moment propice pour traiter telle ou telle thématique. Nous avons l'impression que le montant de la carte de crédit communale est infini et ceci n'est pas le cas. Pour le surplus, c'est toujours à la classe moyenne d'assumer nos décisions. Cette dernière a besoin d'installations et de services communaux de qualité, mais assurément pas dispendieux. Les projets peu coûteux, mais donnant des fonctionnalités nécessaires à notre commune doivent prendre le pas sur les projets dispendieux et pharaoniques.

Le PLR votera cette délibération sans grande conviction. Néanmoins, nous sommes confiants en l'avenir mais nous réitérons notre volonté d'adopter une posture prudente et bien avisée. Comme le dit l'adage : commander c'est prévoir et ceci est bien l'apanage d'un Conseil délibératif comme le nôtre."

Mme Sapin déclare au nom du MCG:

"C'est tout à la fois avec satisfaction et énervement que le MCG a pris connaissance du résultat sur les comptes 2016. Satisfaction parce que les comptes présentent un excédent de 14.5 millions de francs avec un écart de charges favorables de plus 6% et un écart de 9% par rapport aux comptes 2015. Enervement parce que cela représente en fait plus de 10 centimes additionnels calculés à savoir à 1.3 millions par centime. Oui nous savons, c'est vrai, qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions de cette manière. En plus, dans ces 14.5 millions, il y avait au minimum 4 millions de recettes fiscales exceptionnelles. Il n'en demeure pas moins que nous avons voté une augmentation de 1 centime lors du vote du budget 2016 et que cette augmentation n'était pas nécessaire du tout. D'ailleurs le MCG avait voté contre ce budget et déclaré ce budget 2016 de budget de confort.

Il serait fastidieux de relever ici tous ces non-dépensés surtout que le Conseil administratif a fait la remarque en disant qu'il y en avait presque sur toutes les rubriques. Aussi, nous resterons sur des analyses globales et la première remarque concerne la ligne *Charges du personnel* qui enregistre un non-dépensé de 1.3 million. En plus de cette économie, nous tenons à rappeler que lors du vote du budget 2016, 18 postes supplémentaires avaient été acceptés. Budget de confort avez-vous dit ?

La deuxième remarque concerne les recettes de l'année en cours fournies par l'administration fiscale cantonale. Entre les plus et les moins et les rattrapages, c'est plus de 4 millions qui sont au bénéfice de la Commune pour 2016.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, elle termine l'année avec un montant de 13.7 millions contre 12 millions budgétés. A ce sujet, le MCG avait demandé lors du vote du budget 2016, par l'amendement 22 et l'intermédiaire de M. Girardet, de bien vouloir augmenter ses recettes de CHF 500'000.- parce que les recettes de 2015 s'élevaient déjà alors à 13.5 millions et le Conseil administratif a refusé. Il a souhaité faire preuve de prudence à cet égard à l'époque.

Malgré toutes ces remarques, en conclusion, le MCG votera ces comptes, mais viendra durant ces prochaines semaines, avec un projet de délibération avec un règlement pour utiliser et mettre en réserve dans une réserve conjoncturelle précise ces boni toujours plus importants."

Mme Hayes donne la position de l'UDC:

"En préambule, nous voulons remercier M. Grognez pour son rapport des comptes précis et détaillé, plein de chiffres. Ainsi que le féliciter pour l'effort fourni à la rédaction d'un si long texte. Ayant été moi-même rapporteure des comptes avant lui, je compatis de tout cœur.

Nous félicitons et remercions également Mme Favre et son service pour avoir fourni un rapport des comptes clair avec des explications exhaustives qui nous ont permis de l'étudier plus facilement que par le passé et qui ont contribué largement à raccourcir les séances qui avaient été prévues à cet effet. Les conseillers vous en sont reconnaissants. Nous remercions encore notre Conseil administratif et particulièrement M. Devaud, dont les finances sont dans son dicastère, pour nous avoir annoncé l'agréable surprise que les comptes présentaient un excédent positif de 14'545'978.-. On affiche un écart de charges favorables de 6% par

rapport au budget 2016 et un écart favorable de 1% par rapport aux comptes 2015. Les revenus affichent un écart de 9% par rapport au budget 2016 et 9% par rapport à celui de 2015. C'est un résultat exceptionnel dû à des recettes fiscales inattendues. Ce qui est paradoxal, pourtant, est que nous avons un écart négatif de 1.2 millions sur les recettes fiscales 2016 des personnes physiques, alors que nous avons augmenté le centime additionnel de 43 à 44, tout en précisant que la hausse de 1 centime représente 1.2 million de recettes fiscales total supplémentaire. Lors du vote du prochain budget, nous allons revoir le statu quo du centime additionnel ou le diminuer. Nous tenons encore à préciser ici que nous partageons la proposition du MCG de prévoir une réserve de ce montant exceptionnel et très conséquent par voie de projet de résolution pour le prochain budget. En cette année 2017, nous voyons enfin sortir de terre des projets très coûteux mais que nous attendons depuis longtemps et qui ont été votés par le Conseil municipal lors de cette législature et des législatures précédentes.

Pour toutes ces bonnes raisons, nous allons voter favorablement les comptes 2016."

M. Devaud souhaite intervenir au sujet des projections de l'Etat qui interpellent toutes les communes. Il comprend que ce dernier ait des difficultés à donner des éléments précis. Néanmoins, l'argent engrangé dans les caisses de la Commune est toujours utilisé, et s'il n'y a pas eu lieu jusqu'à maintenant de faire de gros emprunts, cela a pu se faire grâce à ces réserves.

Il rappelle que cela fait 10 ans qu'il est au Conseil administratif et il n'a jamais eu de mauvaises surprises au niveau financier, mais cela pourrait ne pas durer. De plus, il y a un nouveau projet de loi en cours sur la RIE III, suite au refus du peuple. La fiscalité dans la commune de domicile risque de revenir et la taxe professionnelle pourrait être supprimée. Il faut donc être prêt à pouvoir combler ces pertes fiscales. Or, cette dernière est conséquente pour la commune puisqu'elle atteint 13 millions. Par conséquent, il n'est pas sûr que le projet de résolution concernant les réserves soit indispensable, puisque de toute façon, la Commune effectue déjà des réserves et les utilise de manière judicieuse.

N'ayant plus d'interventions, **Mme Girardet** met aux voix la **délibération n° 2017-11a**,

relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2016

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement ;

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Le Conseil municipal de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 mai 2017 ;

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 93'419'724.59 aux charges et de CHF 107'965'702.18 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 14'545'977.59,
3. d'approuver le compte d'investissement 2016 pour un montant de CHF 25'857'660.83 aux dépenses et de CHF 135'479.62 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 25'722'181.21,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 25'722'181.21 par l'autofinancement de CHF 26'295'370.50 (soit la somme de CHF 11'749'393.13 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 14'545'977.59),
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette de CHF 14'545'977.59 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif un montant de CHF 292'470'507.76 qui se compose de:

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	86'223'532.91
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		206'246'974.85
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>
Total de l'actif		292'470'507.76

et au passif un montant de CHF 292'470'507.76 qui se compose de:

- | | |
|---|-----------------------|
| - Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25) | 18'429'469.13 |
| - Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22) | 30'000'000.00 |
| - Engagements envers des entités particulières (nature 23) | 1'217'967.93 |
| - Provisions (nature 24) | 20'328'672.05 |
| - Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28) | 1'504'390.20 |
| - Fortune nette (nature 29) | <u>220'990'008.45</u> |
| Total du passif | 292'470'507.76 |

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à CHF 18'000'000.

La présidente soumet au vote la **délibération n° 2017-12a**,

relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 mai 2017,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2016 suivants, pour un montant total de CHF 1'989'321.75, soit :

N°	Libellé	Dépassements
01	CONSEIL MUNICIPAL	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	20'823.00
02	CONSEIL ADMINISTRATIF	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	21'000.00
303	ASSURANCES SOCIALES	99.40
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	460.00
05	ADMINISTRATION GENERALE	
303	ASSURANCES SOCIALES	4'345.25
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	175'145.10
306	PRESTATIONS EN NATURE	292.20
317	DEDOMMAGEMENTS	1'909.00
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	114'941.35
08	IMMEUBLES DU P.A.	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	109'507.70
303	ASSURANCES SOCIALES	9'953.70
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	45'438.30
316	LOYER FERMAGE REDEV. D'UTILISATION	65'405.75

**Séance du 23 mai 2017
tenue en séance ordinaire**

319	FRAIS DIVERS	40'607.95
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	121'505.00
09	AUTRES CHARGES ET REVENUS	
319	FRAIS DIVERS	3'951.25
10	PROTECTION JURIDIQUE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	275.00
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	138.25
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	13'178.05
319	FRAIS DIVERS	495.45
351	DEDOMMAGEMENTS - CANTONS	16'924.15
11	POLICE MUNICIPALE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	6'819.19
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	710.10
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	3'134.74
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	988.30
330	PATRIMOINE FINANCIER	178'718.70
14	INCENDIE ET SECOURS	
303	ASSURANCES SOCIALES	4'527.75
16	PROTECTION CIVILE	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	3'018.41
21	ECOLES PUBLIQUES	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	4'878.08
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	3'052.65
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	251.48
309	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2'068.55
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	1'048.88
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	27'784.63
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	18'674.13
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	23'245.21
330	PATRIMOINE FINANCIER	651.26
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.56

**Séance du 23 mai 2017
tenue en séance ordinaire**

365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	7'278.45
375	INSTITUTIONS PRIVEES	30'000.00
33	PARCS ET PROMENADES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	14'141.50
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'683.07
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	1'293.52
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	4'255.76
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	2'988.57
34	SPORTS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	2'479.35
310	FOURN. DE BUREAU IMPRIMES PUB.	400.25
319	FRAIS DIVERS	20.40
375	INSTITUTIONS PRIVEES	4'863.00
35	AUTRES LOISIRS	
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	39'431.68
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	1'887.90
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	7'416.57
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
317	DEDOMMAGEMENTS	248.60
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	40'822.00
365	SUBV. ACCORDEES - INSTIT. PRIVEES	29'969.35
58	AIDE SOCIALE	
306	PRESTATIONS EN NATURE	72.00
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	6'212.32
367	SUBV. ACCORDEES - ETRANGER	90'223.30
62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	23'239.70
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	841.80
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'895.84
311	MOBILIER MACHINE VEHICULE MATERIEL	829.70
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	8'867.32
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	1'480.30
65	TRAFIC REGIONAL	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	219.60

**Séance du 23 mai 2017
tenue en séance ordinaire**

71	PROTECTION DES EAUX	
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	295'461.00
72	TRAITEMENT DES DECHETS	
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	200.20
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	13'223.85
315	ENTRETIEN MOBILIERS PAR DES TIERS	12'759.84
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	9'070.78
74	CIMETIERES ET CREMATOIRES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	11'607.90
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	378.95
306	PRESTATIONS EN NATURE	218.30
312	EAU ENERGIE COMBUSTIBLES	3'838.46
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	789.16
331	PATRIMOINE ADMINISTRATIF	0.65
90	IMPOTS	
351	DEDOMMAGEMENTS - CANTONS	234'324.91
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	675.99
320	ENGAGEMENTS COURANTS	1'755.95
99	ECOQUARTIER VERGERS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	29'072.00
303	ASSURANCES SOCIALES	2'723.20
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	3'496.00
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	694.29
	TOTAL GENERAL	1'989'321.75

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Enfin, **Mme Girardet** met aux voix la délibération n° 2017-13a,

relative à l'approbation du rapport de gestion 2016 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 23 mai 2017,

DECIDE

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2016 de l'OPC Meyrin-Mandement.

* * *

12. Délibération n° 2017-08a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 823'000.- en vue de la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin. Rapport de la commission de sécurité (M. Amato, Ve).

M. Amato procède à la lecture du rapport de la commission de sécurité :

"Rapport de la commission de sécurité traitant du remplacement de 44 hydrantes souterraines par des bornes hydrantes, tenue le 26.04.17, sous la présidence de M. Ortelli, et en présence de M. Tschudi conseiller administratif, du capitaine Randin, commandant au service du feu de la ville de Meyrin, de M. Chappuis, chef de service de l'UTE, et de M. Casal, chef de projet à l'UTE.

Introduction par M. Casal, explique la différence entre les deux hydrantes existantes, les bornes visibles en surface, et les souterraines, sous des regards sur lesquels une borne provisoire se branche dessus.

Le projet présenté ce soir, la modification de 44 hydrantes souterraines en bornes hydrantes. Les bornes proposées sont équipées de deux sorties : une de diamètre 75 pour le service du feu et uniquement pour eux, une de 55 pour tous les autres services, notamment voirie, qui se branche pour remplir leur véhicule ou les cuves d'arrosage.

M. Cazal nous explique que les raisons qui poussent au changement de matériel sont, d'une part, que les SIG n'installent plus d'hydrantes souterraines, et d'autre part, pour suivre la recommandation de l'Association Suisse des sapeurs-pompiers professionnels.

En effet, si les hydrantes souterraines permettent de limiter l'impact sur la chaussée, elles sont aussi peu visibles et parfois inaccessibles. De plus, du matériel supplémentaire est nécessaire.

Les bornes hydrantes sont plus visibles et plus faciles d'entretiens, par contre, elles impliquent un encombrement sur le trottoir et un risque de dommage accidentel.

Suite à la présentation, le président ouvre un temps de questions.

Un commissaire se souvient de la délibération de 2013, et demande combien de bornes hydrantes étaient prévues.

M. Cazal indique que la délibération 16 était prévue, mais vu qu'une entreprise meyrinoise a répondu à l'appel d'offre, et ne prévoyait pas de frais pour l'installation de chantier, 11 bornes hydrantes de plus ont pu être installées.

Le même commissaire demande confirmation si les bornes hydrantes souterraines ne permettaient qu'à maintenir la tonne-pompe, et donc de ne pas avoir plus de puissance. On lui répond par l'affirmative.

Les bornes hydrantes permettent également de réduire l'entretien et le contrôle des pompiers volontaires, répond le capitaine Randin.

Un autre commissaire demande si c'est la même entreprise meyrinoise qui fera les travaux.

M. Cazal ne peut pas lui répondre, la soumission n'étant pas encore lancée.

Une commissaire demande, sur les 44 bornes, combien sont sur le domaine privé, et combien sur le domaine public ? Et donc si on aura un retour financier de la part des privés.

A priori, aucune borne n'est sur domaine privé.

La même commissaire demande si d'anciennes bornes seront à changer.

M. Cazal répond que normalement non, sauf accident.

Un commissaire demande si ces travaux seront en coordination avec la mise en place la zone 30. M. Cazal répond que oui.

Les questions ayant toutes trouvées réponse, le président met la délibération au préavis de la commission.

Celle-ci est préavisée favorablement à l'unanimité, soit par 2 socialistes, 2 verts, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, et 2 MCG."

M. Amato donne la position des Verts :

"Le rapport étant plus que complet et en étant en accord avec les débats lors de la commission, nous accepterons cette délibération à l'unanimité avec liberté de vote s'il y a des bornés au sein des Verts, tout en demandant un vote nominal à bulletin secret. Hors blagues, les Verts voteront cette délibération avec joie et bonheur."

M. Squillaci annonce qu'il ne prendra pas part au vote en raison de son implication au service du feu.

M. Ortelli remercie M. Amato pour son excellent rapport. Il tient à partager le plaisir qu'il a eu à présider la commission de sécurité qui a traité de ce sujet. L'administration a présenté admirablement les éléments nécessaires et les débats qui ont suivi étaient sereins et constructifs. Il faut dire que les arguments en faveur étaient des plus convaincants. Les actuels hydrants souterrains font partie de la préhistoire de la commune et ne répondent plus aux normes actuelles. Ils sont difficiles d'accès, coûteux à l'entretien et représentent un danger pour les habitants. Chaque minute perdue lors d'une intervention permet à un incendie de se développer rapidement et de devenir incontrôlable. Leur remplacement par les 44 bornes hydrantes modernes de fabrication suisse et à un prix tout à fait compétitif, ne peut plus attendre. Il ne faut pas oublier que ce renouvellement permettra de donner au service du feu les moyens de protéger le patrimoine public et privé et, avant tout, d'empêcher toute perte humaine.

Il souhaite ajouter que les 44 bornes feront beaucoup d'heureux parmi la gent canine. *[Rires]*.

Il conclut en précisant que le groupe socialiste invite les autres partis à voter favorablement cette délibération.

M. Serrano remarque que cette délibération revient tous les 6 ou 7 ans, et il n'y a que le montant qui varie un peu. Ce renouvellement fait partie des obligations de la Commune. Les bornes hydrantes sont indispensables au bon fonctionnement du service du feu. Il constate néanmoins que le montant de la présente délibération est important. Il relève que cela peut s'expliquer par la qualité des bornes, mais il souhaite qu'on les entretienne bien afin qu'elles durent plus longtemps.

M. Tremblet annonce que le PDC votera favorablement cette délibération, étant donné que le renouvellement de ces bornes incombe à la Commune et qu'il est important que les pompiers volontaires puissent disposer de matériel adéquat et dans les normes.

M. Hubert déclare que l'UDC acceptera cette délibération.

Au nom du MCG, **M. Frauchiger** soutient également le renouvellement des 44 bornes hydrantes. Le bienfondé de cette délibération n'est nullement remis en question.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** soumet au vote la **délibération n° 2017-08a**,

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 823'000.- en vue de la rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin

Vu les hydrants souterrains de défense incendie encore présents à Meyrin ;

Vu les recommandations de l'Association suisse des sapeurs-pompiers relatives

à la modification des installations de défense incendie souterraines ;

Vu la difficulté de gestion des indicateurs de position des hydrants souterrains ;

Vu la nécessité de protéger les biens et les personnes des dégâts dus aux incendies et autres pollutions ;

Vu la délibération n° 2012-35a votée à l'unanimité et les travaux qui s'en sont suivis ;

Vu l'article 17, lettre f, de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) F 4 05 qui prévoit que la Commune a l'obligation de maintien en bon état de fonctionnement des prises d'eau pour l'incendie ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le plan des investissements 2016-2026 ;

Vu le rapport de la commission de sécurité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 23 mai 2017;

D E C I D E

PAR 29 OUI

1. de réaliser les travaux de rénovation des installations de défense incendie de la commune de Meyrin,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 823'000.-** destiné à ces travaux,
3. de prendre acte qu'une subvention sera demandée à l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires/sécurité incendie et technique,
4. qu'une somme sera attribuée au Fonds d'art contemporain, selon le règlement fixant les conditions d'attribution au fonds,
5. qu'une somme sera attribuée au Fonds communal d'énergie de la commune de Meyrin, selon le règlement d'application fixant les conditions d'attribution au fonds,
6. de comptabiliser les dépenses (CHF 823'000.-) et les recettes (montant de la subvention inconnu) dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
7. d'amortir la dépense nette (CHF 823'000.-) le montant de la subvention inconnu à ce jour) au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019, sous la rubrique n° 14.331,

8. d'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 823'000.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

* * *

13. **Résolution n° 2017-01a présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Marielle Kunz-Félix, au nom du Parti libéral-radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne. Rapport de la commission affaires sociales et jeunesse & environnement et agenda 21 conjointe (M. Halimi, S).**

M. Halimi donne lecture du rapport de la commission :

*"Rapport de la commission conjointe affaires sociales et jeunesse & environnement et agenda 21, tenue le 14 mars et le 5 avril 2017 sous la présidence de M. Dumalle, pour la commission environnement et agenda 21, et de M. Frauchiger, pour la commission affaires sociales et jeunesse, et en présence de Mme Nathalie Leuenberger et de M. Jean-Marc Devaud, pour le Conseil administratif, et de Mme Baron-Levrat et de M. Chatelain, pour l'administration.
Invitée : L'association Incroyables comestibles de Meyrin représentée par M. Pascal Seeger, Président, Mme Aline Tilliot et M. Lorenzo Dus, membres du comité.*

L'objet de ces deux séances a été de demander le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service.

Séance du 14 mars

M. Dumalle ouvre la séance en procédant aux salutations d'usage et présente les invités.

Il cède ensuite la parole aux résolutionnaires qui présentent la démarche de cette résolution en s'appuyant notamment sur son aspect éducatif et de partage.

Le Président donne ensuite la parole à M. Seeger, qui présente l'association et ses principes. M. Dus exprime que l'idée est de construire des bacs en bois et grillagées pour les cultures.

M. Seeger ajoute qu'une collaboration a vu le jour avec la bibliothèque municipale et le Jardin botanique alpin et que cela suscite un grand intérêt.

Le Président ouvre un temps de questions.

**Séance du 23 mai 2017
tenue en séance ordinaire**

Un commissaire demande comment sera organisé l'entretien des plantations et qui fournit les bacs. M. Dus répond que ce seront les membres de l'association qui s'occuperont de l'entretien des plantations et qui construiront les bacs avec du matériel donné par diverses entreprises.

Le même commissaire demande si des déprédations et du vandalisme sont à craindre. M. Seeger répond que l'expérience montre que les projets de ce type sont généralement bien respectés et accueillis par la population.

Un autre commissaire demande comment sera gérée la demande des produits plantés et offerts gratuitement. M. Seeger répond que la crainte est plutôt que les gens hésitent à se servir et qu'à cet effet, il est prévu de planter des panneaux explicatifs et encourageant la population à se servir.

Vu le grand nombre de questions, le Président annonce que la commission n'aura pas le temps de délibérer et voter, et qu'une nouvelle séance sera tenue.

Un commissaire souhaite savoir si l'association a des liens avec le corps enseignant meyrinois. M. Seeger répond que l'association les a invités avec une centaine d'élèves au Festival du Film vert.

Le Président remercie les invités pour leur présentation et leurs réponses et lève la séance à 22h tout en demandant à l'administration de convoquer une séance supplémentaire.

Séance du 5 avril 2017

M. Dumalle, président de la commission environnement et agenda 21, ouvre la séance à 18h35 conjointement avec M. Frauchiger, président de la commission affaires sociales et jeunesse.

Il salue M. Devaud, conseiller administratif, M. Chatelain, responsable du service de l'environnement, Mme Baron-Levrat, responsable du service développement social et emploi, et Mme Hentsch, verbaliste.

Il rappelle la séance du 14 mars, à laquelle la séance de ce soir fait suite.

M. Devaud précise que la démarche de plantation sur la « Parcelle colorée » aux abords du terrain de football de la Cité a déjà débuté.

Le Président ouvre le débat sur la résolution.

Un commissaire constate une certaine confusion parmi les conseillers municipaux à propos de la résolution qui propose de « remplacer une partie des buissons par des plantes comestibles, aromatiques et/ou médicinales » avec l'installation de potagers urbains.

Un autre commissaire souhaite savoir si c'est bien le service de l'environnement qui se chargera de l'entretien de ces plantations. M. Chatelain répond qu'en effet, s'il a bien compris le texte de la résolution, ce seront les jardiniers du service de l'environnement qui se chargeront d'exécuter ce travail d'entretien.

M. Devaud confirme que ce sera bien le service de l'environnement qui sera chargé de mettre en œuvre la résolution.

Souffrant probablement d'un certain mélange de genres et créant une certaine confusion au sein des commissaires, un commissaire propose d'amender la résolution en supprimant son huitième et avant-dernier « vu ».

Un des commissaires soutient l'idée d'amender la résolution afin qu'elle soit plus claire.

Un autre commissaire ne comprend pas où dans les points du « décide » il est précisé que les associations seront soutenues dans leurs initiatives allant dans le sens de la résolution.

Le Président interrompt les demandes de parole, et la cède une dernière fois aux résolutionnaires.

L'un des résolutionnaires ne s'oppose pas absolument à la suppression du « vu » en question. Quant à l'autre, il comprend, mais regrette la confusion autour de la résolution.

Finalement, le Président récapitule les diverses propositions par la suivante : supprimer les trois dernières bulles de l'avant-dernier point des « vus » et déplacer la première bulle dans le « décide ».

Le débat prenant fin, M. Frauchiger soumet au vote de la commission affaires sociales et jeunesse l'amendement proposé par l'un des commissaires consistant à supprimer les trois dernières bulles du huitième et avant-dernier « vu » et de modifier la première bulle en un « vu » comme suit : « Vu les solutions proposées par la permaculture, une approche 100% bio produisant proportionnellement plus que l'agriculture industrielle utilisant la symbiose de plantes poussant en harmonie ». L'amendement est accepté par 10 « oui » et 1 « non ».

M. Dumalle soumet à son tour l'amendement au vote de la commission environnement et agenda 21 est accepté par 10 « oui » et 1 « non ».

Après ces deux votes, M. Frauchiger soumet au préavis de la commission affaires sociales et jeunesse la résolution amendée qui est acceptée à l'unanimité.

M. Dumalle soumet, à son tour, au préavis de la commission environnement et agenda 21 la résolution amendée qui est aussi acceptée à l'unanimité."

M. Jimenay considère que le diable se cache souvent dans les détails et certains paramètres de la résolution engagent une action, dont l'impact peut s'avérer trop important. Il pense qu'elle pourrait même porter un grave préjudice à court, moyen ou long terme à l'embellissement floral de la Commune. Par conséquent, il propose les amendements suivants :

- 1) La modification du titre qui va entraîner plusieurs modifications dans le texte : à partir de la troisième ligne du titre « **à titre expérimental dans une**

douzaine de bacs situés à des endroits prédéfinis de la commune de Meyrin » ;

- 2) Dans le dispositif, « **pour chaque bac nouveau projet ...** »
- 3) au point 2 : « **de privilégier l'installation de bacs de verdure dans les zones de rencontre *prédéfinies* et des buissons de baies comestibles à la proximité des écoles, des espaces de vie enfantine *uniquement.*** » ;
- 4) Au point 5 : « **de prévoir dans les nouveaux aménagements de quartier à venir, *d'observer une période probatoire de trois ans*, avant de l'inclure dans le tissu urbain existant au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'entretien *avec l'accord du Conseil municipal*** ».

M. Jimenay estime que ces modifications permettront d'aller un peu plus loin avec cette résolution.

M. Amato pense que ces changements équivalent à vider la résolution de tout son sens et à détruire le travail effectué en commission. Il n'a pas envie de retourner en commission pour rediscuter des amendements proposés par M. Jimenay. Il déclare que les Verts y sont totalement opposés. Ils ne voient pas du tout la dangerosité que le PDC semble voir dans cette résolution.

M. Serrano découvre l'amendement du PDC et ne comprend pas ses craintes. Peut-il s'expliquer là-dessus ?

M. Jimenay trouve superflu d'avoir un jardin potager dans tous les bacs de la Commune. Même si l'objectif est louable, il ne trouve pas très judicieux d'avoir une commune avec des essences comestibles dans les bacs, qui seront arrosées de CO₂ et de manger des herbes provenant des bords de route, ceci n'est peut-être pas des plus conseillés. Il s'agit d'une question de santé publique. D'autre part, il trouve regrettable de ne plus fleurir la Commune. Enfin, que la Commune finance un projet qui va à l'encontre du travail de certains commerçants, ne lui apparaît pas approprié.

Mme Kunz-Félix souhaite rassurer son préopinant quant à la comestibilité et à la pollution potentielle des plantes. Le service de l'environnement saura placer les sites non pas au milieu d'un giratoire ou sur les bords de la route de Meyrin. Le but de ces plantations n'est pas d'en faire une production qui permettrait de nourrir une partie de la population mais plutôt de s'approprier l'espace public et proposer une éducation à l'environnement.

M. Dumalle constate que les institutions et la manière de travailler du Conseil municipal sont à nouveau mises à mal. Il pensait que tout le monde était acquis à la cause en commission et il regrette que l'argent des commissions soit si mal utilisé, puisqu'en plénière on revient à la charge avec trois amendements.

M Fabre estime également que le PDC a dénaturé cette résolution et ne comprend pas ce retournement. Il s'interroge également sur la perception du danger dans cette proposition. La question de la santé publique peut également s'appliquer dans ce cas, à la production des fraises, framboises et asperges produites par des paysans meyrinois. Il lui semble facile de rappeler aux gens de laver les fruits et légumes. Quant à la concurrence, cet argument est difficilement compréhensible, alors que le PDC défend un certain libéralisme économique.

Mme Hartmann regrette que l'on ne fasse pas confiance à l'expertise des personnes employées à la Commune. Si les employés de l'environnement s'apercevaient qu'une plante est dangereuse, ils interviendraient, ce qui est d'ailleurs une obligation légale. Les arguments du PDC ne l'ont pas du tout convaincue et elle ne les soutiendra pas.

M. Lustenberger ne comprend pas la réaction du PDC. On pourrait croire que l'on va planter des barres de plutonium dans la Commune. *[Rires]*. Il a l'impression que l'on fait tout un foin pour deux bottes de radis et un peu de persil. Il ne s'agit nullement d'une production alimentaire, mais d'aliments d'appoint qui pourront être cueillis lors d'une promenade. Si ça ne marche pas, rien n'empêche de remettre des fleurs.

M. Ortelli ne comprend pas cet immobilisme et cette peur de tout ce qui est nouveau. Avant de devenir fruit et légumes, ces derniers sont des fleurs.

M. Boccard remarque qu'en commission déjà, ils ont eu beaucoup de mal pour séparer l'association de la résolution. Les résolutionnaires ont fait des efforts pour retirer les associations de leur projet de résolution pour que les choses soient claires. Pour le PLR, il est normal et adéquat de mettre à disposition des endroits définis par l'administration qui s'occupera de les entretenir et de les contrôler. Il s'agit d'un stade expérimental. Il ajoute que son parti ne soutiendra pas l'amendement.

M. Jimenay constate que son amendement est mal parti ! *[Rires]*. Il aimerait que chacun soit raisonnable et que l'on accepte de concevoir ce projet à titre expérimental sur certains sites et ensuite de l'étendre si cela en vaut la peine. Sa proposition n'a rien de si extrême. Une période probatoire de 3 ans donne une bonne vision de l'utilité de ce projet. Enfin, il n'a jamais pensé que ce projet permettrait de nourrir la population meyrinoise. Malgré toutes les oppositions exprimées, il souhaite maintenir son amendement et essuyer la défaite s'il le faut.

Mme Girardet met aux voix **l'amendement de M. Jimenay**, qui est refusé par 21 non, 5 oui et 4 abstentions.

M. Boccard donne lecture de la position du PLR:

"Le groupe PLR Meyrin Cointrin soutiendra cette résolution. Il nous semble tout à fait adéquat que la plantation et l'entretien de ces plantes soient réalisés par les services de M. Chatelain.

Pour ce qui est des associations, il est judicieux de revenir avec un autre projet, dont nous pourrions discuter l'implantation, le mode de fonctionnement et les surfaces mises à disposition.

Pour ces associations, je tiens à saluer cet engouement pour la nature et les jardins participatifs et espère que ce ne sera pas un feu de paille."

Mme Schweizer déclare au nom de l'UDC, que cette délibération a fait l'objet de plusieurs commissions assez mouvementées car le texte ne faisait pas l'unanimité. Malgré les quelques amendements apportés, l'UDC n'est pas d'accord que les décorations florales soient remplacées progressivement par des arbustes

avec des baies comestibles autour des écoles. C'est une grande mode actuellement dans toutes les communes urbaines de Suisse, et à l'étranger, de planter des herbes aromatiques comestibles. L'UDC aurait voulu que l'on attende l'expérience effectuée dans l'écoquartier des Vergers et dans les jardins de l'association Les incroyables comestibles et en tirer des conclusions, voire son bienfondé. Elle rappelle qu'autour de Meyrin, des fermes permettent aux habitants d'aller cueillir les légumes et les fruits et de les acheter au juste prix. La population meyrinoise a cette chance, ce qui n'est pas le cas pour beaucoup de quartiers urbains. Par conséquent, l'UDC ne soutiendra pas cette résolution.

M. Lustenberger lit la position du MCG :

"Cette résolution nous paraît être un projet utile, instructif, pédagogique et sympathique. Nous suivrons donc avec intérêt ce remplacement progressif et nous ne manquerons pas de demander un bilan d'ici quelques temps afin de savoir comment ce projet est reçu et exploité par la population et si celui-ci se déroule comme prévu.

Le groupe MCG votera favorablement cette résolution."

M. Cornuz tient à remercier les commissaires qui ont débattu sur l'amendement. Il donne la position des Verts:

"Lors de l'étude de cette résolution en commission, le terme "comestible" a souvent été un élément central pour alimenter nos échanges. Il apparaît évidemment dans le libellé de cette résolution, et il est également présent dans le nom de l'association regroupant des habitants de la commune que nous avons auditionnés comme le suggérait l'exposé des motifs de cette même résolution.

Au moment de nous prononcer et de voter cette résolution ce soir, un autre terme me vient à l'esprit : gourmandise. Et je dois avouer que je suis moi-même coupable de ce pêché que certains considèrent comme étant capital.

En effet, je me poulèche littéralement les babines à la perspective de goûter les fraises, framboises, myrtilles ou groseilles qui pourront pousser, çà et là, dans la Commune, à la place des buissons de tamier, de houx, de sureau rouge ou de Bois-Gentil, qui contrairement à son nom n'est pas très sympa pour les estomacs... Je me réjouis en pensant que contrairement à mes parents qui me mettaient en garde sur la toxicité des baies rouges ou oranges que je voyais pousser sur les bords des chemins, je pourrais, moi, dire à ma fille, et peut-être qu'elle aussi pourra le dire à ses enfants dans quelques années, que oui, on peut manger sans danger ces jolis fruits rouges qui poussent sur le chemin de l'école.

Je confesse par contre avoir été coupable du péché de gourmandise en pensant que cette résolution aurait également pu apporter dans le même temps un soutien visible aux initiatives citoyennes telles que celle lancée par les Incroyables Comestibles Meyrin. En effet, à peine avons-nous terminé de goûter à ce projet, que déjà j'en voulais une deuxième part encore plus grosse. Ne voulant pas prendre le risque de donner une indigestion aux membres de ce Conseil, et d'entente avec ce dernier, nous allons renoncer à cette seconde part un peu trop gourmande pour le moment... Mais quand une recette a du succès, les gourmands la reprennent pour y ajouter leur petite touche personnelle, ce qui arrivera tôt ou tard...

Cette résolution doit, en attendant, nous permettre de faire éclore ce projet avec le précieux concours des spécialistes de l'administration. Et le service de

l'environnement nous a justement récemment permis de découvrir un aménagement à la fois décoratif et comestible, qui va donc dans le sens de cette résolution, sur la place de Meyrin-Village. Les Verts de Meyrin-Cointrin sont évidemment ravis de voir verdir cette place pavée avec des plantations locales, et nous adressons ici aux collaborateurs de Monsieur Chatelain nos félicitations et nos chaleureux remerciements. Ils nous prouvent ici que des plantes comestibles peuvent être décoratives, répondant ainsi positivement aux craintes évoquées à ce sujet en commission.

Nous nous sommes même surpris à imaginer que la Place des Cinq-Continents pourrait bénéficier d'un aménagement similaire, tout d'abord provisoire et à l'essai, puis pourquoi pas de manière pérenne à l'avenir. Ça tombe bien puisque nous sommes justement en pleine réflexion sur l'aménagement du Cœur de la Cité et je n'ai aucun doute sur le fait que des citoyens meyrinois impliqués dans cette réflexion pourront proposer cette idée.

N'oublions pas enfin que pour permettre aux gourmands petits et grands de mettre la main à la pâte et goûter aux fruits de cette idée, ils devront apprendre la recette pour la faire partager autour d'eux. Le remplacement des plantations autour des lieux scolaires ou destinés à la petite enfance ne pourra avoir un effet positif que si l'information est correctement et efficacement relayée aux enfants et à leurs parents. Les Verts de Meyrin-Cointrin y veilleront.

Au regard du préavis favorable exprimé unanimement en commission, nous nous réjouissons donc de voir prochainement ce projet se concrétiser et sommes impatients de le voir se développer. Il s'agit aussi d'un signal encourageant adressé aux citoyens d'ores et déjà engagés dans une démarche similaire sous forme de volontariat, à les inviter à poursuivre leurs efforts et leur engagement pour le bien commun.

Nous voterons évidemment en faveur de cette résolution dont nous sommes co-dépositaires et vous remercions d'en faire de même. Bon appétit !"

N'ayant plus de demandes de parole, **Mme Girardet** passe au vote de la **résolution n° 2017-01a**,

présentée par Eric Cornuz, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, et Marielle Kunz-Félix, au nom du Parti libéral-radical de Meyrin Cointrin, demandant le remplacement progressif des plantations à usage décoratif dans la commune de Meyrin par des plantes comestibles, aromatiques ou médicinales en libre-service, et par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique, dans une logique de permaculture et de démarche citoyenne

Vu la perte de repères de la population sur les saisons de production des espèces locales;

Vu l'intérêt de faire vivre les espaces publics par le biais de la nature;

Vu l'impulsion donnée par le quartier des Vergers dans la réflexion sur l'agriculture urbaine;

Vu la volonté du canton de Genève de promouvoir les démarches de sensibilisation à la nature et à l'agriculture;

Vu la perte de connaissance des enfants sur l'identification de ce qui est comestible et ce qui ne l'est pas;

Vu les problèmes d'allergies touchant un nombre croissant de la population;

Vu les coûts indirects sur la santé et l'économie représentés par les allergies ou la malnutrition;

Vu les solutions proposées par la permaculture, une approche 100% bio produisant proportionnellement plus que l'agriculture industrielle en utilisant la symbiose de plantes poussant en harmonie;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission affaires sociales et jeunesse & environnement et agenda 21 conjointe;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 23 mai 2017,

DECIDE

PAR 20 OUI, 6 ABSTENTIONS ET 3 NON

Pour chaque nouveau projet et de manière progressive dans le cadre de l'entretien courant :

1. de remplacer en partie les buissons décoratifs par des plantes produisant des comestibles, des aromatiques et/ou des médicinales, en libre-service et libre accès dans des zones identifiées comme adéquates à cette démarche,
2. de privilégier l'installation de bacs de verdure dans les zones de rencontre et de buissons aux baies comestibles à proximité des écoles et des espaces de vie infantine (EVE),
3. de remplacer les essences très allergènes par des essences de niveau allergène faible ou des arbres de vergers qui ne sont pas concernés par cette problématique,
4. d'utiliser des variétés de plantes locales en permaculture, ne nécessitant pas de traitement chimique,
5. de le prévoir dans les nouveaux aménagements des quartiers à venir et de l'inclure dans le tissu urbain existant au fur et à mesure de l'avancement des travaux d'entretien,
6. de communiquer sur le nom des plantes, sur leur comestibilité et sur les périodes saisonnières de production et de plantage au moyen de petites pancartes explicatives et de pictogrammes visibles au pied des essences,

7. de mettre en place le cas échéant une protection contre les éventuelles souillures et déprédation canines,
8. de communiquer régulièrement sur les travaux de remplacement des espèces décoratives par des espèces comestibles et la cueillette libre à l'aide des moyens des médias usuels (journal communal, site Internet communal, communiqués de presse, etc.).

* * *

14. Résolution n° 2017-02a relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030. Rapport de la commission urbanisme et mobilité (Mme Luthi, S).

Mme Luthi donne lecture du rapport des commissions urbanisme et mobilité du 3 mai 2017 en élargie et le 9 mai 2017, sous la présidence de M. Tremblet et en présence de M. Tschudi, conseiller administratif, M. Chappuis, chef du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie et de M. Malacorda, chef de projet du même service :

"Lors de la séance du 3 mai 2017, M. Tschudi explique que l'essentiel de la résolution 2017-02 porte sur des modifications mineures dans la mise à jour du projet du plan directeur cantonal (PDCant) 2030. Ce projet vise en effet la levée des réserves émises par la Confédération en 2015 conditionnant son adoption. Il signifie que la nouvelle résolution n'est qu'un outil de communication avec le Grand Conseil. Elle permet de discuter avec le Canton sans remettre en question ce qui était déjà validé par la Confédération.

Afin de replacer la résolution 2017-02 dans son contexte historique, M. Malacorda rappelle qu'en 2011, le Conseil municipal a préavisé négativement le concept de l'aménagement cantonal présenté dans le PDCant 2030. En 2012, le Canton consulte les communes et les régions voisines et adapte le projet. En 2013, ce dernier est adopté par le Conseil d'Etat. C'est dans ce contexte que, le Conseil municipal charge le Conseil administratif de négocier avec le Canton afin de défendre les intérêts de Meyrin. Sa demande est d'intégrer des revendications dans la résolution destinée à saisir le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Après l'approbation du PDCant 2030 par la Confédération, une enquête publique était lancée entre fin 2016 et mi-février 2017. Les résultats ainsi que les consultations des communes ont encore abouti à une nouvelle version du projet de plan. Après l'approbation de ce dernier par le Conseil d'Etat, il est transmis au Grand Conseil pour étude et adoption en 2018.

M. Malacorda précise que, dans l'augmentation de la densité des projets Vernier-Meyrin-Aéroport (GPVMA) et ZIMEYSAVER, des considérations sont prises en compte telles que la thématique de l'énergie, du changement climatique et de la santé ; l'élaboration d'une stratégie d'aménagement des lieux de vie nocturnes, culturels et festives ; ainsi que la coordination de l'aménagement du territoire et de la politique cantonale forestière. De ce fait, la nouvelle teneur de la troisième version PDCant 2030 concerne Meyrin par plusieurs modifications à savoir:

- 1) Au niveau de l'urbanisation: la réduction de l'emprise de la Commune sur l'extension de la zone de la Gravière ; la suppression du plan directeur du symbole correspondant au projet de parc à l'est de l'actuel périmètre de l'extension la Gravière ainsi que du périmètre de la zone industrielle de Meyrin (ZODIM) en faveur de la ZDAM ; le rejet du secteur sud de Meyrin-Village comme périmètre de densification différenciée à dominante activités et équipements de la zone villas et l'ajout à l'est du périmètre du CERN d'un projet d'extension du territoire d'urbanisation à dominante activités et équipements à l'horizon 2030 ; le rejet du secteur sud de Meyrin-Village comme périmètre de densification et le rejet de l'ajout à l'est du périmètre du CERN d'un projet d'extension du territoire d'urbanisation.
- 2) Au niveau de la mobilité : l'ajout de la requalification de l'avenue Louis-Casaï ; des aménagements des transports en commun (TC) et de la mobilité douce (MD) sur la façade sud de l'aéroport y compris la liaison avec la route de Meyrin ; la construction d'un passage inférieur à la gare de Meyrin ; la suppression du projet de réalisation d'aménagements favorisant la MD : pourtant celui-là n'est plus concerné par la planification car en cours de réalisation tout au long de la route du Mandement et l'avenue Louis-Rendu ; la modification du tracé de construction d'un axe de tram entre Genève et Vernier (et/ou la ZIMEYSA) et l'ajout du projet TC par câble sur l'axe Cherpines-Bernex-Aéroport.
- 3) Au niveau d'équipements : l'inclusion d'un terrain militaire et d'équipement militaire indiquant l'agrandissement de la centrale d'engagement sur le site de Mategnin et d'un symbole correspondant à un équipement public culturel dans le périmètre du quartier des Vergers.

Concernant ce dernier point et pour répondre à la question d'un commissaire, M. Tschudi précise que les équipements culturels prévus aux Vergers sont traduits par des ateliers temporaires accueillant des artistes afin d'assurer l'animation du quartier.

À la question de la prise en compte ou pas, dans ce nouveau projet, de l'aménagement de la MD sur l'avenue Auguste-François-Dubois demandée par le Conseil municipal, M. Malacorda rappelle que le Canton n'a pas tenu compte ni de toutes ses décisions ni de tous les projets de la Commune. Il ajoute que ce projet fait l'objet d'un co-financement entre la Direction générale des transports (DGT), la commune de Meyrin, la ville de Ferney et la communauté de communes de l'Ain. Les financements n'ayant pas été libérés par le Grand Conseil, un comité de pilotage se réunira d'urgence au printemps pour traiter la question. Quant à l'analyse d'une commissaire de la coordination transfrontalière et les répercussions du développement des zones commerciales sur le site du Bois-Candide, M. Malacorda affirme que ce dernier est identifié comme le noyau du problème du trafic. Des discussions sont entamées avec le Canton pour une redéfinition de son giratoire. Toutefois, la Commune n'a pas été consultée par le Canton sur le développement dans une démarche transfrontalière.

Il confirme à la même commissaire que le contournement de la Cité demandé en 2016 n'a pas été retenu par le Conseil d'Etat. La demande faite par le Conseil municipal afin d'inclure une demande de compensation aura, selon lui, de la peine à être acceptée par le Conseil d'Etat. D'autre part, les axes d'Auguste-François-Dubois et de Mategnin seront requalifiés dans le but de résorber la saturation du

trafic. Il ajoute que ce n'est qu'un appel d'air qui pourrait atténuer le problème du trafic routier plutôt que le type de mesures demandées.

Aux questions liées à la construction des parkings dans la zone mixte, M. Malacorda affirme que le GP ZIMEYSAVER englobe une planification du stationnement et des dispositifs de gestion du trafic. M. Tschudi précise que le P +R fait partie des conditions posées par le Canton pour l'extension du tram au-delà de la frontière. Par conséquent, c'est dans ce processus que la Commune lutte contre l'aménagement d'un P+R prévue à la Gravière tout près du futur établissement post-obligatoire. Suite à la remarque d'un commissaire que cela ne figure pas dans le plan directeur, il est proposé d'ajouter un amendement sur ce sujet. Quant à la question de l'augmentation des fréquences des transports en commun, notamment le tram 18, M. Tremblet rappelle que cela sera défini par les votations du 21 courant. M. Tschudi, propose d'ajouter un amendement sur ce point et de bénéficier du soutien du Conseil municipal. Selon lui, cela renforcera la position de la Commune dans ses négociations à ce sujet.

Par ailleurs, afin de rassurer un commissaire sur le projet du tram jusqu'à St-Genis, M. Malacorda explique que cela se fait en deux étapes. La première prolongera le tram côté français et la deuxième sera entamée une fois que le financement suisse sera débloqué dans le cadre du projet d'agglomération 3 à l'horizon 2022-2023.

Aux questions portant sur les courbes de bruit liées à l'activité aéroportuaire, M. Malacorda précise que le rapprochement de la courbe des valeurs d'alarme coule du développement de la technologie anti-bruit. Quant à l'interdiction de construction à l'intérieur de la valeur d'alarme, elle pénalise en effet, les terrains qui s'y situent.

Le déclassement de cette zone permettrait de sortir de cette situation. M. Tschudi affirme que l'on peut y construire une prison, un camp de réfugiés ou encore une caserne.

Un commissaire exprime ses craintes en rapport, d'une part, avec le rapprochement des valeurs d'alarmes. Il trouve que cela permet de construire davantage au détriment de la qualité de vie des habitants. D'autre part, avec l'absence d'un accord financier franco-suisse lié aux projets d'infrastructures. M. Tschudi lui répond que les courbes de bruits respectent le nombre de vols nocturnes qui entrera forcément en vigueur si la proposition du Conseil d'Etat est acceptée par la Confédération. Quant à la question du cofinancement, M. Tremblet affirme qu'il s'agit d'un blocage au niveau de la Suisse. M. Tschudi confirme cela en précisant que le financement du prolongement du tram a déjà été approuvé par la France. Il attend uniquement l'approbation de la Suisse qui s'y prononcera dans le cadre du projet d'agglomération 3.

Apportant des éclaircissements à un commissaire, M. Malacorda explique que les modifications présentées à la commission entrent dans le cadre de la demande de la Confédération faite au Canton. Ce dernier étant obligé d'avoir l'approbation des communes, il entame une phase de consultation des autorités communales. Ces dernières font part de leur préavis par voie de résolutions. Ils peuvent, ou pas, être pris en compte par le Conseil d'Etat.

À ce sujet, un commissaire désire savoir si l'association des communes genevoises (ACG) coordonne une partie du processus de consultation. M. Tschudi répond qu'il y a eu des discussions entre les communes à ce niveau. Selon lui, les

remarques des communes seront sans suite au niveau du Canton, car cela permet d'achever le processus et d'éviter l'effet ping-pong. Quant à la question de la figuration de l'aménagement de l'axe avenue Auguste-François-Dubois/St-Genis dans le plan, M. Malacorda affirme qu'il n'y apparaît pas, car il est en cours de réalisation. Par rapport à la gestion du trafic est-ouest dans la Commune, il précise que le projet présenté par la Direction générale des transports ne satisfait pas la Commune, d'où la convocation du comité de pilotage franco-suisse afin d'en discuter.

N'ayant plus de questions, M. Malacorda procède à la lecture de la résolution. Les points concernant le thème de l'urbanisation sont acceptés à l'unanimité. À savoir la demande d'ôter l'indication « Activités » (du secteur de la zone industrielle) de la carte n°6 ; de la correction de mauvaise indication concernant le périmètre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport ; de l'annonce par le PDCant des équipements prévus pour l'enseignement sur le territoire meyrinois et du désir de la Commune d'être associée à toutes les phases de validation du processus de la définition de la courbe de bruit.

Pour répondre aux questionnements suscités encore une fois, par la courbe de bruit, M. Malacorda apporte des précisions pour dire que la validation des courbes de bruit incombe au Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication. Les habitants aux alentours de la courbe de bruit sont relativement exposés au bruit. En effet, les valeurs seuils prescrites par l'ordonnance sur la protection contre le bruit ne changent pas. C'est la forme des courbes de bruit qui change, elle se resserre près de l'aéroport grâce aux amortisseurs de bruit. De plus, la planification se fait sur 20 ans, ainsi, si l'aéroport devait se développer par l'augmentation du nombre de vols, il sera dans l'obligation de prendre des mesures d'atténuation des nuisances sonores afin de rester dans les normes de bruit exigées.

Dans la rubrique mobilité certains points ont suscité beaucoup de réflexions. Ils se reflètent notamment dans l'étonnement de la Commune d'être ignorée par le Canton sur un projet du développement du TP longeant son territoire ; dans le constat du manque de coordination de mobilité assurant à long terme une liaison entre les mesures, déjà prises, pour Ferney-Voltaire. Par ailleurs, M. Tschudi mentionne que le Canton ne considère pas le prolongement du tram vers Ferney comme prioritaire. Ainsi, la Commune se concentre uniquement sur la négociation d'augmenter la fréquence de la ligne O et sur son inscription en site propre avec une piste cyclable et une liaison piétonne sécurisée. De ce fait, il est convenu d'ajouter un point séparé demandant le renforcement d'une part de la fréquence et de la fluidité de la ligne O, d'autre part, du pôle d'échange de la Gravière.

L'étonnement d'un commissaire d'avoir privilégié, pour la liaison Cherpines-Aéroport, un transport par câble conduit à ce que ce point soit modifié. Cela, par le renforcement de la demande de la Commune d'être intégrée dans les réflexions sur le projet. Toutefois, afin de compléter la réflexion sur ce sujet, un nouveau point est intégré dans la résolution. Il concerne la formulation de la demande de la Commune à ce que la liaison de TC et de MD sur l'axe « Saint-Genis – Meyrin-Village – Gravière – Ferney » via l'avenue de Vaudagne puis l'avenue Auguste-François-Dubois soit inscrite dans les cartographies et les fiches y relatives. Il demande aussi que la réalisation de cet axe soit effective.

Cherchant à appuyer la demande de la Commune pour que le P+R soit clairement mentionné dans la fiche B04 et dans le plan, certains commissaires suggèrent d'ajouter un nouveau point. En revanche, en ce qui concerne la construction d'un passage inférieur à la gare de Meyrin et la question du financement, tout ce qui était mentionné dans la résolution est maintenu tel quel. Les points concernant la politique de stationnement, le conditionnement de l'octroi des macarons sont supprimés. Afin d'éviter toute concurrence déloyale vis-à-vis des parkings privés, un commissaire suggère que le texte soit modifié. Il propose d'y intégrer le désir de la Commune d'avoir un droit de regard sur son territoire. M. Tschudi rappelle que la Commune n'a pas le pouvoir d'intervenir sur ce point. Ainsi, un commissaire suggère de supprimer ce point de la résolution, ce qui est accepté par la commission.

La demande de la Commune au Canton concernant le développement d'une vision stratégique transfrontalière de l'accessibilité aux transports publics à l'AIG, n'a pas rencontré d'opposition parmi les commissaires. Par contre, le traitement du secteur de la zone industrielle a engendré la réflexion d'un commissaire sur la pertinence d'aménager deux pôles logistiques dans le Canton, à savoir un à Meyrin et l'autre à la Praille. M. Malacorda explique que la Commune désire que sa volonté de rationaliser le transport de marchandises sans péjorer la qualité de sa zone industrielle soit reflétée dans les plans directeurs de zones industrielles. Ces discussions mènent à ce que la résolution soit complétée par la mention de la volonté de Meyrin d'introduire dans le périmètre de la ZIMEYSAYER un pôle logistique de niveau 1.

La demande de la Commune, visant à être intégrée dans la réflexion sur les projets de l'aménagement des infrastructures de transport menés par le Canton sur son territoire, est acceptée par les commissaires. En ce qui concerne le développement des accès directs du RER entre l'agglomération et la commune de Meyrin, prévu dans le but d'éviter le transbordement à la gare de Cornavin, M. Malacorda signifie que le nombre de passagers est vu à la hausse sur cet axe. Cela explique l'importance d'une liaison assurant la fluidité du transport. Selon M. Tschudi, la vision du Canton que la gare souterraine allégera la gare Cornavin est improbable. En effet, la gare connaît déjà une surcharge au niveau des transbordements.

Dans les réflexions sur le désenclavement de Meyrin, un commissaire propose de demander au Canton la liaison Meyrin-Annemasse en passant par la Bâtie. Tandis qu'un autre suggère une liaison directe Champel-Eaux-Vives-Annemasse. Pour finir, le premier soumet une autre inspiration, qui est celle d'implémenter une liaison vers Coppet sans transbordement à Cornavin. Cette idée est retenue car selon certains commissaires, elle faciliterait le transport à l'échelle cantonale. Ainsi, l'amendement s'est vu ajouté le souhait de la Commune d'avoir des liaisons directes, depuis son territoire, en direction de Coppet et de Lancy-Pont Rouge. Par ricochet un autre point apparaît, il concerne la demande de la Commune au Canton à retravailler les intermodalités entre les deux gares de Meyrin et le reste du territoire, ainsi que de les incorporer dans les futurs plans directeurs.

Lors des votes sur tous les points ajoutés, un débat s'ouvre sur la nécessité de la création d'une route de contournement à Meyrin. Ceux qui sont pour, argumentent leur point de vue par le fait qu'elle permettrait de désengorger le secteur et de soulager les axes habités. De plus, en l'absence de telles mesures, le problème s'aggraverait davantage les années futures. Ceux qui sont contre, trouvent que

cette demande est contradictoire avec la politique de promotion de transport public. Elle contribuera à faire « appel d'air » en attirant un trafic individuel motorisé très important. Soumis au vote, la demande de la création d'une route de contournement sera mentionnée dans la résolution.

Pour conclure, le président de la séance soumet au vote tous les points traités. Ceux-ci, qu'ils soient laissés tels quels, modifiés, ajoutés ou supprimés ont été acceptés à l'unanimité, à l'exception du point 8 (traitant la création de route de contournement), son acceptation est marquée par deux refus et deux abstentions."

Au vu de l'heure tardive, **Mme Girardet** annonce que le point 15 de l'ordre du jour sera reporté à la séance du mois de juin.

M. Amato annonce que les Verts approuveront cette résolution. Toutefois, un point a été oublié en commission: celui de demander au Conseil d'Etat d'attendre la validation de la fiche PSIA, car cette dernière peut entraîner une révision du plan directeur cantonal. Les Verts souhaitent donc déposer un amendement. L'amendement demande au Conseil d'Etat d'attendre la validation de la fiche PSIA avant de faire adopter le plan directeur cantonal 2030 révisé par le Grand Conseil et surtout d'intégrer les conditions posées par le Conseil municipal afin d'être cohérents et de ne pas abandonner ses revendications en cours de route. Par conséquent, les Verts proposent **l'amendement suivant à ajouter à la fin du point 3 du dispositif** : *"la Commune demande au Conseil d'Etat d'attendre la validation des courbes de bruit, découlant du plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (fiche PSIA) avant d'adopter la mise à jour du plan directeur cantonal 2030. La fiche PSIA doit tenir compte des conditions posées par le biais de la résolution n° 2016-06 votée le 17 mai 2016 à l'unanimité par le Conseil municipal de Meyrin."*

Les Verts ne se font pas d'illusions sur le poids très relatif de leur demande. Ils estiment toutefois qu'un plan directeur est un outil de dialogue et qu'il est nécessaire de saisir chaque occasion pour faire entendre les demandes du Conseil municipal. En commission, les Verts ont été en minorité concernant le point 8 du dispositif relatif à la création d'une route de contournement est. A leur avis, la création de nouvelles routes ne soulagera pas les comuniers et ne résoudra en rien les problèmes de mobilité à Genève. Les Verts souhaitent vivement que les autres partis soutiennent leur amendement.

Mme Kunz Félix estime qu'il est important de soutenir l'amendement proposé par les Verts, même si l'espoir que ce dernier soit pris en considération par le Conseil d'Etat est minime. Néanmoins, il est capital que la Commune donne un signe fort.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur l'amendement, **Mme Girardet** soumet au vote **l'amendement des Verts**, qui est accepté par 30 oui soit à l'unanimité. Elle s'apprête à faire voter la résolution.

Mme Kunz-Félix se réjouit que l'ordre du jour avance plus vite, mais elle trouve dommage que l'on passe par-dessus les prises de position des partis.

Mme Girardet n'y voit pas d'inconvénient pour autant que chacun soit conscient que la séance dépassera 23h.

Mme Kunz-Félix explique que, par son contenu, cette résolution donne un certain nombre d'éléments importants du positionnement de la Commune. Ce plan directeur cantonal pose un certain nombre de problématiques et de questions qui touchent la Commune notamment en ce qui concerne l'activité aéroportuaire, le trafic routier et le transport modal. Meyrin devient une commune de transit routier important et l'ensemble des problématiques posées dans la résolution souligne la position du Conseil qui souhaite mettre l'accent sur le transport modal, sur les parkings de délestage, sur l'extension du Léman Express, etc. Même si cette résolution n'aura que très peu de poids auprès du Canton et du Grand Conseil, il est néanmoins important que Meyrin puisse donner sa position.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Girardet** met aux voix la **résolution n° 2017-02a**,

relative au projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030

Vu le plan directeur communal, validé par le Conseil municipal le 17 mai 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 21 septembre 2011;

Vu la lettre du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) du 22 août 2011 concernant la consultation des communes sur le projet de plan directeur cantonal "Genève 2030";

Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la commune de Meyrin en date du 25 octobre 2011;

Vu les délais impartis à fin 2011 aux communes pour approuver la révision du plan directeur cantonal Genève 2030;

Vu la rencontre des exécutifs communaux par M. François Longchamp, conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme, le 11 décembre 2012, afin de traiter des remarques soulevées lors de la phase de consultation et par le biais de la résolution;

Vu la résolution n° 2011-16a relative au projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030 - concept de l'aménagement cantonal préavisé négativement, à l'unanimité, par le Conseil municipal le 13 décembre 2011;

Vu les adaptations du plan directeur cantonal sur la base des différentes remarques récoltées entre octobre et décembre 2012;

Vu l'adoption du plan directeur cantonal, nouvelle teneur, par le Conseil d'Etat le 20 février 2013;

Vu l'adoption du plan directeur cantonal, nouvelle teneur par le Grand Conseil le 20 septembre 2013;

Vu la résolution n° 2016-06, préavisée favorablement à l'unanimité par le Conseil municipal le 17 mai 2016 soutenant la démarche du Conseil administratif de la

**Séance du 23 mai 2017
tenue en séance ordinaire**

commune de Meyrin et des autres communes genevoises, vaudoises et françaises impactées, à requérir des autorités compétentes qu'elles intègrent à la fiche PSIA les demandes de modifications détaillées dans le document ;

Vu la délibération n° 2016-19a relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n° 29'568-526 sur le territoire de la commune de Meyrin (création d'une zone de développement 3, située dans le secteur délimité par les chemins des Sapins, Riant-Bosquet et Terroux), préavisée favorablement par le Conseil municipal le 13 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°2016-20a relative au projet de modification des limites de zones (MZ) n°29'508B-526-540. Enquête publique n°1876. Meyrin et Vernier – Cointrin-Ouest – Avanchets, préavisée favorablement par le Conseil municipal le 13 décembre 2016 ;

Vu l'enquête publique du 2 décembre 2016 au 15 février 2017 des différents volets de la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 ;

Vu les observations sur l'enquête publique transmises à la Commune en date du 11 avril 2017 ;

Vu la lettre du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie du 9 février 2017 concernant la consultation des communes du 16 février au 16 juin 2017 sur la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 ;

Vu les travaux de la commission d'urbanisme et mobilité du 3 mai 2017 ;

Vu les dispositions de l'art. 5, al. 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) du 22 juin 1979;

Vu la modification de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) le 29 novembre 2002 (art. 11bis et 36 de la L 1 30, dite LaLAT) dotant les plans directeurs d'un statut légal afin d'engager les autorités publiques entre elles;

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Conformément aux articles 29, al. 3 et 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme et mobilité;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 23 mai 2017,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

de demander d'intégrer dans le projet de mise à jour du plan directeur cantonal 2030, nouvelle teneur, les points suivants :

URBANISATION

1. La commune de Meyrin se réjouit de constater que les velléités de densification de la zone villas à dominante activités dans les secteurs de Meyrin-village ont été abandonnées, cette décision étant en parfaite adéquation avec les remarques formulées par la Commune dans le cadre des précédentes résolutions relatives au plan directeur cantonal. Bien que cette décision corresponde aux indications du schéma directeur cantonal (carte), ainsi qu'à celles de la carte consacrée aux sites d'activités et zones industrielles, elle ne correspond pas, par contre, avec celles de la carte n° 6 concernant les secteurs exposés au bruit des avions. Il est donc demandé de mettre à jour cette dernière en enlevant de la carte l'indication « Activités » pour ce secteur,
2. Une différence de 16'000 m² de SBP d'activités, créée à l'horizon 2030 dans le périmètre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, figure entre la fiche A17 (indication de 416'000 m² de SBP) et la fiche P08 (indication de 400'000 m² de SBP). La Commune demande de corriger la mauvaise indication,
3. Même si cela n'a pas encore été intégré formellement dans le PDCant, il convient de rappeler que la modification des courbes de bruit liée à l'Aéroport de Genève est en voie d'adoption (resserrement et allongement). Ces changements pourraient influencer les principes d'affectation (activités Degré de sensibilités (DS) III – DS IV ; mixité activités > logements DS III et principalement logement DS II). Ce changement touche la commune de Meyrin, cette dernière souhaite pouvoir continuer à être intégrée à toutes les phases de validation de ce processus.

La Commune demande au Conseil d'Etat d'attendre la validation des courbes de bruits découlant du Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (fiche PSIA) avant d'adopter la mise à jour du plan directeur cantonal 2030. La fiche PSIA doit tenir compte des conditions posées par le biais de la résolution n° 2016-06 votée le 17 mai 2016 à l'unanimité par le Conseil municipal de Meyrin,

4. L'ajout du symbole d'un équipement public culturel dans le périmètre du quartier des Vergers est cohérent avec le projet communal. La fiche A12 se réfère aux espaces culturels aux Vergers (« coordination en cours ») ; ce même projet est indiqué dans la carte annexe n°4 (objet 08-03). Le PDCant devrait toutefois également annoncer des équipements prévus (crèche, école primaire) en lien avec l'enseignement,

MOBILITÉ

5. La Commune se réjouit de constater que le plan directeur cantonal prévoit un axe de transport public performant sur l'axe longitudinal à l'aéroport. Elle s'étonne néanmoins que ce projet figure en tant que « coordination réglée », n'ayant jamais été informée auparavant de ce projet. S'agissant d'un projet encore en gestation, dont le tracé traversera le territoire communal, la Commune insiste à être intégrée aux réflexions afin de pouvoir apprécier la mesure dans laquelle ses habitants pourraient profiter d'une telle infrastructure de

- transport. De plus, une réflexion sur l'intégration de cette nouvelle infrastructure dans le paysage et le tissu urbain semble également nécessaire,
6. La Commune demande l'inscription et la réalisation formelle d'une liaison de transport en commun et de mobilité douce sur l'axe "Saint-Genis - Meyrin Village – Gravière – Ferney" via l'avenue de Vaudagne puis l'avenue François-Dubois. A la fois dans les cartographies et les fiches y relatives,
 7. La Commune demande à ce que le P+R indiqué dans le schéma directeur général soit clairement libellé dans la fiche B04 et le plan y relatif (n°7),
 8. Il est demandé de mentionner la création d'une route de contournement Est de la Commune pour soulager les axes habités,
 9. La commune de Meyrin prend note avec étonnement de l'intention du Canton de construire un transport par câble urbain entre les Cherpines et l'aéroport (fiche B02, projet 35, mesure 30-52 du Grand Genève). S'agissant d'un projet encore en gestation, dont le tracé traversera le territoire communal, elle insiste pour être intégrée dès le début du projet aux réflexions afin de pouvoir apprécier la mesure dans laquelle ses habitants pourraient profiter d'une telle infrastructure de transport. De plus, une réflexion sur l'intégration de cette nouvelle infrastructure dans le paysage et tissu urbain semble également nécessaire,
 10. La construction d'un passage inférieur à la gare de Meyrin est un ajout cohérent par rapport aux objectifs du GPZIMEYSAVER et des demandes formulées par la commune de Meyrin. La question du financement doit être formalisée par les instances cantonales dans les plus brefs délais,
 11. La fiche B06 consacrée à la mise en valeur de l'Aéroport international de Genève (AIG) reconnaît que la connexion aux réseaux régionaux (RER) et locaux (TPG) nécessite une meilleure intégration du secteur aéroportuaire et notamment de la façade sud de l'aéroport. Au regard des objectifs de croissance annoncés par l'AIG – et indépendamment des critiques formulées par les communes riveraines de l'aéroport, dont Meyrin, concernant ces objectifs – cette vision semble bien trop restreinte, cet équipement rayonnant en effet bien au-delà des frontières cantonales. De ce fait, il est demandé au Canton de développer une véritable vision stratégique transfrontalière de l'accessibilité en transports collectifs à l'AIG. Le traitement de la route de Pré-Bois revêt une importance toute particulière,
 12. En matière d'organisation du transport des marchandises et logistique urbaine (fiche B07), la commune de Meyrin se réjouit de l'intention du Canton d'élaborer un plan directeur des transports de marchandises. Le périmètre de la ZIMEYSAVER étant classé comme pôle logistique, de type « City logistic », de niveau 1, ce nouvel instrument permettra sans autre de parvenir à une meilleure gestion et maîtrise du transport des marchandises, en diminuant ainsi l'impact qu'a celui-ci sur le territoire communal. Meyrin demande que ce projet soit porté dans le cadre des réflexions menées pour le GPZIMEYSAVER,
 13. La carte n° 12 illustrant les projets à incidences importantes sur le territoire et l'environnement indique la construction d'un tram entre l'aéroport et Vernier (n° objet TC-04). Bien que cette perspective soit réjouissante, la commune de Meyrin s'étonne de ne jamais avoir entendu parler de ce projet dont la coor-

dination semble réglée. Elle demande à être associée aux réflexions afin de pouvoir apprécier la mesure dans laquelle ses habitants pourraient profiter d'une telle infrastructure de transport,

14. La Commune demande de disposer de liaisons cadencées et fiables entre Meyrin et Coppet, et Meyrin et Lancy-Pont-Rouge sans transbordement. Ceci afin d'éviter que les usagers aient l'obligation de transborder à la gare de Cornavin pour ensuite rejoindre les haltes RER de Meyrin. Le niveau de saturation en terme de passagers de la gare de Cornavin et les contraintes de place (couloirs, escaliers, quais) sont tels (et ne feront que s'accroître lors de la mise en place du CEVA) qu'un accès direct aux voies du RER « la Plaine » est essentiel,
15. Les intermodalités entre les deux gares de Meyrin et le reste du territoire devront être travaillées et intégrées dans les futurs Plans directeurs de la ZDAM.

* * *

15. Pétition n° 2016-01 pour une meilleure gestion des nuisances liées à la présence des pigeons dans le quartier de Champs-Fréchets. Rapport de la commission d'environnement et agenda 21 (M. Grognuz, LR).

Reportée à la séance du mois de juin.

* * *

16. Annonces de projets.

Au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, **Mme Tschudi** aimerait déposer un projet afin de diminuer les prix de location des salles mises à disposition par la Commune aux communiens pour un usage privé. Aujourd'hui, beaucoup de Meyrinois vont louer dans d'autres communes pour obtenir des salles à des prix abordables correspondant mieux à leurs revenus. La situation financière de la Commune permet d'offrir aux habitants de la Commune des prix de location moins élevés. Elle invite donc tous les groupes intéressés à la contacter pour travailler ensemble sur cette résolution.

* * *

17. Propositions individuelles.

Néant.

* * *

18. Questions.

M. Jimenay demande s'il serait possible d'installer des abris aux arrêts de la ligne 57. En effet, il a remarqué que des bancs avaient bien été installés à ces arrêts à la demande d'un membre du Conseil municipal, mais ces derniers ne sont pas toujours abrités.

Sa deuxième question porte sur le nouveau local des aînés, projet voté à l'unanimité en septembre 2016, il s'étonne de ne pas avoir de nouvelles sur les démarches entreprises pour en trouver un. Est-ce que le Conseil administratif peut apporter plus d'informations ?

Enfin, il se demande pourquoi le panneau d'affichage dédié aux communications des sociétés communales situé près de l'arrêt de bus à Champs-Fréchets a disparu. Il aimerait savoir où il est passé.

M. Boccard se demande également où en est le projet du nouveau local des aînés, dénommé le jardin de l'amitié ?

Il souhaite savoir si l'EVE des Vergers présente un quota de places réservées pour les habitants des Vergers.

M. Grognuz aimerait connaître la raison pour laquelle la commission information et communication concernant le site Internet a été annulée.

Il demande également s'il serait possible d'abaisser le potelet de la Ferme de la Golette pour les séances de commission comme pour les séances plénières ?

M. Serrano aimerait savoir où en est le dossier de la location de la garderie Arc-en-Ciel qui était censée échoir avec la mise en service des nouvelles structures d'accueil de l'EVE Cité-Parc. Or, il semblerait que cela ne soit pas le cas.

M. Cornuz et M. Dumalle ont constaté que la marche latérale située sur le côté de la salle Antoine-Verchère est peu visible. Une personne s'étant blessée le weekend dernier, ils demandent s'il serait possible de la rendre plus visible ou alors de la lisser afin qu'elle devienne moins dangereuse.

M. Ortelli a remarqué un problème de sécurité au niveau du rond-point avenue Mategnin – avenue de Feuillasse, devant le parc à chiens. En effet, de nombreux véhicules ne respectent pas le code de la route engendrant parfois des accidents. Il demande s'il serait possible d'effectuer des modifications et amender les contrevenants.

Sa deuxième question concerne la vitesse excessive sur la route H.-C.-Forestier, alors que de nombreux piétons empruntent ce tronçon dépourvu de trottoir. Il aimerait connaître la limitation de vitesse sur cette route.

M. Pachoud rapporte que l'horaire d'ouverture du Jardin botanique alpin n'est pas respecté. Il n'est jamais ouvert avant 8h45. Il ne sait pas si c'est une société qui vient ouvrir les portes, mais il estime que si l'horaire d'ouverture indiqué est 8h30, il trouve regrettable que cela ne soit pas le cas.

Suite à un article dans la Tribune de Genève, où des Meyrinois se sont plaints de problèmes de salubrité (avec la présence de rats, couche-culottes souillées, de poubelles éventrées,...), **M. Lustenberger** demande pourquoi certains écopoints meyrinois sont de véritables dépotoirs. Il souhaite savoir si la Commune peut intervenir notamment à la rue de la Prulay 37-41 et François-Besson.

M. Falvo s'interroge sur les raisons pour lesquelles les crevasses sur l'avenue A.-F.-Dubois n'ont jamais été réparées alors qu'elles sont dangereuses pour les vélos et les motos.

Il souhaite comprendre également pourquoi, sur cette même avenue et celle de Ste-Cécile, l'herbe n'est pas taillée plus souvent, de sorte que les usagers puissent avoir une bonne visibilité en venant de la gauche.

Mme Schweizer aimerait connaître les raisons pour lesquelles le Conseil administratif a décidé de poser des toilettes sèches sur le stade des Champs-Fréchets. Elle demande s'il serait possible d'avoir un lavabo avec de l'eau courante.

M. Squillaci revient sur le bilan social qui devrait être disponible sur le nouveau site internet et aimerait savoir quand il le sera. Par ailleurs, puisque les données sont connues de l'administration, en tant qu'outil de management, il estime qu'il serait utile de les transmettre au Conseil municipal afin qu'il se positionne pour le prochain budget.

M. Cornuz demande quelles sont les options possibles et envisageables pour que le Festival Gratte-Bitume puisse proposer de nouvelles éditions aux Meyrinois ?

* * *

19. Election du bureau du Conseil municipal pour la période 2017-2018.

Election du/de la président-e

M. Ortelli propose M. Michel Fabre. Ce dernier a démontré son étonnante capacité d'adaptation et de compréhension du fonctionnement, bien souvent complexe, d'un Conseil municipal. Très présent lors des débats en commission et en plénière, ses interventions pertinentes et sa vivacité d'esprit ont souvent été très utiles surtout face à des difficultés techniques et statutaires. Il relève également sa capacité à dynamiser la présidence de la commission des sports.

N'ayant pas d'autres prises de paroles, **Mme Girardet** soumet au vote la candidature de M. Fabre, qui est élu par 30 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

b) Election du/de la 1^{er/ère} vice-président-e

M. Jimenay propose M. Tremblet, qui a l'expérience du Bureau depuis de nombreuses années. Il excellera une fois encore au cours de cette nouvelle année.

Personne ne s'opposant à cette candidature, M. Tremblet est élu par 30 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

c) **Election du/de la 2^e vice-président-e**

M. Amato présente la candidature de M. Cornuz. Il est élu par 30 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

d) **Election du/de la 1^{er/ère} secrétaire**

Au nom du PLR, **M. Serrano** propose la candidature de M. Grognez. Il est élu par 30 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

e) **Election du/de la 2^e secrétaire**

Au nom de l'UDC, **M. Hubert** présente la candidature de Mme Schweizer.

Mme Sapin propose la candidature de M. Frauchiger pour le MCG. Cela fait 6 ans qu'il est au Conseil municipal et fait partie de nombreuses commissions. Le MCG estime qu'il a les connaissances et l'expérience nécessaire pour faire partie de ce Bureau.

Mme Girardet demande si quelqu'un demande le vote à bulletin secret.

M. Hubert le demande et est suivi par 2 autres personnes.

Après discussion, **Mme Sapin** annonce qu'il y a eu une petite confusion et Mme Schweizer souhaite être deuxième secrétaire et non membre. Et, par conséquent, M. Frauchiger peut être membre.

M. Amato rappelle qu'il avait été décidé en début de législature que les 5 groupes ayant le plus d'élus devaient siéger au Bureau et le sixième groupe avait un délégué en tant que membre, mais ne serait pas au perchoir.

Mme Girardet le remercie pour ce rappel. En résumé, M. Frauchiger devrait être 2^{ème} secrétaire et Mme Schweizer, membre.

Après votation, M. Frauchiger est élu par 30 voix moins une abstention.

[Applaudissements]

f) **Election d'un membre**

M. Hubert présente la candidature de Mme Schweizer. Elle est élue par 30 voix et 1 abstention.

[Applaudissements]

* * *

Son mandat de présidente du Conseil municipal se terminant au 31 mai, **Mme Girardet** prononce l'allocution suivante :

"Il est d'usage en fin de présidence de dresser un bilan des activités déployées durant l'année qui vient de s'écouler.

Je ne vais pas vous surprendre si je vous avoue tout le plaisir que j'ai vécu dans l'exercice de la fonction de présidente. J'exerçais pour la troisième fois de ma carrière de conseillère municipale cette belle mission de première citoyenne de la commune de Meyrin. Je le dirais sans fausse modestie : le bilan est positif.

Les occasions n'ont pas manqué où la Présidente fut invitée pour représenter l'ensemble du Conseil. J'ai ainsi pu me rendre compte de l'importance du tissu associatif, culturel et sportif de notre commune.

J'aimerais vous confier à quel point j'ai éprouvé de la fierté et du plaisir à rencontrer tant de bénévoles engagés dans les nombreuses associations et sociétés de notre belle commune. Tous sont habités par le même désir de servir la collectivité.

A chacune de mes interventions, j'ai tenu à leur dire de votre part la reconnaissance et la gratitude des autorités municipales.

Pour en revenir aux débats, la présidence se doit de faire respecter l'ordre et le règlement de notre Conseil. Comme je l'avais souligné lors de ma prise de fonction l'année dernière, j'ai à nouveau réalisé que la clé de la réussite d'une Présidente c'est « une main de fer dans un gant de velours ».

J'ai ainsi constaté comment les Meyrinois savent faire preuve d'imagination et de dynamisme pour trouver les meilleures solutions à chaque problème.

C'est aussi la volonté d'œuvrer tous ensemble dans la recherche du bien commun, qui fait notre richesse et doit rester l'objectif prioritaire de notre Conseil municipal.

Je profite de cette ultime occasion pour remercier chaleureusement le secrétariat général, les chefs de services et l'ensemble du personnel de l'administration communale, qui ont chacun grandement contribué par leur soutien à faire de ma présidence une tâche plus aisée.

A ces remerciements, j'associe le Conseil administratif et Madame le Maire, avec lesquels nous avons travaillé en bonne harmonie.

Je n'oublie pas de saluer mes collègues du Bureau. Nous avons formé une équipe et collaboré en tout temps de manière amicale. Nos réunions vont me manquer. Je tiens à souhaiter à mon successeur autant de satisfaction dans l'exercice de sa fonction de président. Surtout qu'il ne se fasse pas trop de cheveux blancs, l'année est si vite passée.

Je termine mon mandat avec le sentiment du devoir accompli. Je rentre dans le rang, enrichie par cette belle expérience et heureuse d'avoir accompli une mission à votre service.

Je tiens à marquer la fin de ma présidence par un petit présent. Ce ne sera pas de l'or, de l'encens ou de la myrrhe... Vous êtes les élus du souverain, bien sûr, mais vous avez encore du chemin pour en atteindre la Divinité.

Je vous prie de bien vouloir accepter en toute humilité ces deux bouteilles remplies d'essences typiques du terroir. Elles ont été choisies intentionnellement pour assaisonner vos salades vertes ou frisées, rouges ou oranges. De l'huile de colza riche en acide gras estampillée GRTA. L'huile est bienfaisante pour la santé, elle fait aussi mieux tourner les rouages et éviter les grincements.

Du vinaigre de pommes estampillé également GRTA. Du vin aigre ? Oui mais du vin aigre de pommes ! Celles de nos vergers !

Savez-vous que le vinaigre calme les brûlures ?

Huile et vinaigre que tout oppose en apparence, je vous propose de les mettre ensemble à la sauce Mimi :

*Verser trois cuillères d'huile de douceur
Pour une cuillère de vinaigre d'humour
Ajouter votre grain de sel de bonheur
Bien battre avec le fouet de l'amour
Découper l'oignon sans pleurs
Touiller avec délicatesse*

Vous êtes prêts pour partager votre salade en toute amitié.

Bon appétit et bonne santé !

Vive Meyrin et les Meyrinois."

[Applaudissements]

M. Frauchiger au nom du MCG, la remercie pour le magnifique mandat qu'elle a su exécuter tout au long de l'année avec beaucoup de douceur.

[Applaudissements]

[Les membres du MCG lui remettent un bouquet de fleurs].

* * *

La séance est levée à 23h30/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 12 juin 2017.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Eric CORNUZ

Myriam GIRARDET